



LE CHASSEUR ARDENNAIS



ORGANE PERIODIQUE DE LA FRATERNELLE DES CHASSEURS ARDENNAIS

REDACTION, ADMINISTRATION ET PUBLICITE:
38 avenue Emile Bossaert, Bruxelles 8

Tél:
25 04 76

C. C. P. 2133.93 "Le Chasseur
Ardennais" Bruxelles 8

Abonnement de sympathie:
20 F les quatre numéros

HOMMAGE AU COLONEL RENSON



On dirait que le président national veut imposer la reproduction en bronze de notre turbulent sanglier, qu'il s'apprête à remettre au colonel Albert Renson, en hommage de la Fraternelle pour son dévouement, en particulier à la direction du bulletin.



Dimanche 30 avril 1967

JOURNÉE DES CHASSEURS ARDENNAIS

A MARTELANGE

à l'occasion de notre assemblée générale

SECTIONS REGIONALES

ARLON

Président :
Raymond REUTER
35, avenue Tesch, Arlon
Tél. 063 / 213.70

Secrétaire :
Robert DEBIERE
64, rue des Hétras, Arlon

Trésorier :
Fernand CROCHET
171, rue de Bastogne, Arlon

BASTOGNE

Président :
Jean DIDIER, Juge de paix
Bastogne

Secrétaire :
MAUS de ROLLEY
Longchamps (Bastogne)

Trésorier :
Victor LEFEBVRE
158, rue de Neufchâteau, Bastogne
Tél. 062 / 213.64

BERTRIX

Président :
Paul GRUSELIN
17, rue de Blézy, Bertrix

Secrétaire :
L. BODY
Rue de la Gare, Bertrix

BRABANT

Président :
Gilbert FRANCOIS
10, avenue de la Jonction, Bruxelles 6
Tél. 45.49.83

Secrétaire :
Albert GUSTIN
638, av. de la Brabantonne,
Bruxelles 4
Tél. 35.84.05

Trésorier :
Georges BODSON
133, rue Franklin, Bruxelles 4
Tél. 35.45.06

Sous-section de Molenbeek

Président :
Prosper SEVENANTS
51, rue Delaunoy, Bruxelles 8

Secrétaire :
Léon GRISART,
39, rue de la Banderie, Bruxelles 1

Trésorier :
J. HUYBRECHT
10, rue George dit Marchal
Bruxelles 8

EREZEE

Président : X...

Secrétaire :
J. BAUDOIN
53, route de Bourdon,
Marche-en-Famenne
Tél. 084 / 316.19

ETALLE

Président :
Gaston EPPE, professeur
Vance

Secrétaire :
Léon POSTAL
Fratin (Ste-Marie s/Semois)
Tél. 063 / 451.87

Trésorier :
R. CLAUSSE
Chantemelle

FLORENVILLE

Président :
R. FRANÇOIS, pharmacien
Florenville
Tél. 061 / 310.44

Secrétaire :
Joseph JACQUES
Florenville

Trésorier :
Marcel JACQUES
Florenville

Liste d'adresses des membres
du conseil d'administration
et des dirigeants des sections régionales

N.B. : Nous prions les intéressés de vouloir bien nous communiquer régulièrement les indications de nature à compléter ou modifier la liste ci-après :

CONSEIL D'ADMINISTRATION

PRESIDENT NATIONAL : ADMINISTRATEURS :

Albert HUBERT
59, rue Gabrielle, Bruxelles 18.
Tél. : Privé : 45.61.32
Bureau : 13.41.10

Administrateur
et rédacteur du bulletin :

Lieut. Colonel Albert RENSON
38, avenue Emile Bossaert,
Bruxelles 8
Tél. 25.04.76
C.C.P. du bulletin « Le Chasseur
Ardennais » : 2133.73.

VICE-PRESIDENTS

NATIONAUX :

Jean DIDIER, Juge de paix,
47, rue de Marchois, Bastogne.
Tél. 062/214.34

Administrateur
à l'UFCA 1940-1945 :

Colonel BEM hon. Jean BORGNIET
121, avenue du Kouter, Bruxelles 16
Tél. 72.54.87

Robert LEPAGE
Vance (Etalle)

Administrateur-Conseiller :

Capitaine-Commandant e.r.
Louis HELMBACKER
96, rue de Hoerne, Bruxelles 4
Tél. 48.66.50

René PIEDBŒUF
53, rue des Rhioux,
Jemeppe-sur-Meuse

Henry ALLARD
33, rue Van Lint, Bruxelles 7
Tél. 21.42.10

SECRETAIRE NATIONAL :

Délégués des sections :

Raymond REUTER
35, avenue Tesch, Arlon
Tél. 063 / 213.70

Victor ROBERT
26, Drève des Etangs,
Lirkebeek-Bruxelles
Tél. 58.26.08

Emile DEJAIVE
45, rue Quossimodes, Amoy

TRESORIER NATIONAL :

Georges BODSON
133, rue Franklin, Bruxelles 4
Tél. 35.45.06

Fernand CROCHET
171, rue de Bastogne, Arlon
Tél. 063 / 229.01
C.C.P. de la Fraternelle : 3449.69

Léon GRISART
39, rue de la Banderie, Bruxelles 1
Tél. 12.88.49

MEMBRE DE LA FRATERNELLE ?

TOUT LE MONDE peut être membre de notre Fraternelle, mais à quel titre ?

MEMBRE EFFECTIF.

Tout militaire ayant appartenu après le 9 mai 1940 et avant le 28 mai 1940 à l'une des unités ci-dessous :
1^{re} ou 2^e division des Chasseurs Ardennais y compris le service de santé, les troupes de transmission, le génie et le corps de transport, le centre de renfort et d'instruction des Ch. A., le bataillon moto Ch.A., la Cie d'intendance des Ch.A., le 20 A., la Cie des canons de 47 de la P.F.N. (C47 P.F.N.) ainsi qu'aux II et IV 12 A.

MEMBRE HONORAIRE.

a) La veuve ou un des orphelins d'un Chasseur Ardennais tombé au champ d'honneur ou décédé des suites de maladie ou de blessure contractée en service, ou encore de sa conduite patriotique.

b) Un des descendants d'un Chasseur Ardennais célibataire décédé dans les mêmes circonstances.

MEMBRE D'HONNEUR.

Toute personne qui, par son dévouement et les services rendus au Service Social du Ch. A. ou à la Fraternelle des Ch. A., a acquis des droits à la reconnaissance de la Fraternelle.

Les candidatures à ce titre sont présentées par les sections régionales à l'Assemblée Générale qui statue.

MEMBRE ADHERENT.

Tout militaire ayant appartenu ou appartenant à l'une des unités reprises sous la rubrique « membre effectif » en dehors des périodes mentionnées.

MEMBRE PROTECTEUR.

Toute personne qui, ne réunissant pas les conditions prévues pour être membre effectif, honoraire, d'honneur ou adhérent, désire témoigner sa sympathie aux Chasseurs Ardennais. La cotisation pour cette catégorie de membres est fixée à 100.— F minimum.

SECTIONS REGIONALES

HOUFFALIZE - LA ROCHE

Président :

Joseph ANDRE
Brisy (Cherain)
Tél. 080 / 173.73

Secrétaire - Trésorier :

Joseph RICAILE
28, rue Ville Basse
Houffalize
Tél. 062 / 280.54 — C.C.P. 7621.37

HUY

Président :

E. ANSELME
104, rue Ste-Yvette, Huy

Secrétaire :

A. DESSAMBRE
4, rue Victor Martin, Anheit

LIEGE

Président :

René PIEDBŒUF
33, rue des Rhioux,
Jemeppe-sur-Meuse

Secrétaire - Trésorier :

Faust DUROU
57, boulevard d'Avroy, Liège

MARCHE-EN-FAMENNE

Président :

X.

Secrétaire - Trésorier :

A. BAUDUIN
11, rue de la Plovinette
Marche-en-Famenne
Tél. 084 / 310.78

NAMUR

Président :

G. BOCCA
12, rue des Croisiers, Namur

Secrétaire :

G. GILSOUL
20, rue de Bruxelles, Namur

NEUFCHATEAU - LIBRAMONT

Président :

Albert BALBEUR
Leglise
Tél. 063 / 432.28

Secrétaire - Trésorier :

François HANNICK
Neufchâteau
Tél. 061 / 271.28

VERVIERS

Président :

LEROY, docteur en médecine
Rue des Martyrs, Verviers

Secrétaire :

F. OSTER
Tromsvai, Pollar

Trésorier :

E. DOHOEGNE
81, av. Jardin-Ecole, Dison

VIELSALM

Président :

Roscius CATIN, professeur
8, rue des Combattants, Vielsalm
Tél. 080 / 167.77

Secrétaire :

Georges SCHMITZ
Grands-Champs, Vielsalm

Trésorier :

Emile GOOSSE
10, avenue de la Salm, Vielsalm
Tél. 080 / 167.45

VIRTON

Président :

René AUTPHENNE
24, Champi, Dampicourt
Tél. 063 / 57.18

Secrétaire - Trésorier :

Paul TALBOT
114, rue du 113^e R.I.F., Signeulx

Communications du Président

A Martelage le 30 avril

Notre grande réunion annuelle — que nous hésitions à qualifier pompeusement de congrès — se tiendra donc, le 30 avril, à Martelage. La date est heureusement choisie puisque les participants pourront se reposer de leurs fatigues en célébrant le travail le lendemain 1^{er} mai.

Pourquoi Martelage ? Parce que le Conseil d'administration de la Fraternelle a décidé, voici plusieurs années déjà, qu'une cérémonie importante aurait lieu, au moins tous les cinq ans, à notre monument national. Parce que, aussi, il y aura quinze ans cette année que le Roi nous fit l'honneur d'inaugurer ce monument et parce que, en raison des travaux routiers en cours, le site dans lequel se trouve placé notre Sanglier va considérablement se transformer.

A cet égard, le ministre des Travaux publics, M. De Saeger, et le gouverneur du Luxembourg, M. Brasseur, ont eu la courtoisie de communiquer au président national les plans des travaux envisagés. La nouvelle route passera immédiatement derrière notre monument, dont la butte sera percée. Nous avons exprimé le souhait que le sommet en soit quelque peu raboté, de manière à bien dégager notre Sanglier et à faire en sorte qu'il soit visible de la nouvelle route en contrebas. L'accès au monument sera facilité par deux voies de raccordement, de part et d'autre de celui-ci, et qui relieront l'ancienne route à la nouvelle. L'ilot ainsi formé sera judicieusement aménagé.

Nous avons tout lieu d'être satisfaits de cette proposition dont nous suivrons attentivement la conduite à bonne fin.

Pour en revenir à l'assemblée générale, nous conserverons la formule qui a contenté tout le monde à Virton, l'an dernier, c'est-à-dire que l'ensemble des manifestations seront concentrées dans la matinée, au risque de voir les appétits trop aiguisés lors du repas amical qui débute à ce qu'on appelle, en Ardenne, « l'heure des riches ». Ainsi, ces agapes peuvent se prolonger à loisir.

Nous commencerons par un cortège et une cérémonie au monument national; ensuite, l'office religieux et la séance de l'assemblée générale.

Il est indispensable que TOUTES LES SECTIONS soient effectivement représentées et que leurs dirigeants s'efforcent de réunir le plus grand nombre de participants. Les Chasseurs Ardennais qui ne seraient pas encore membres de la Fraternelle sont, eux aussi, cordialement invités. Nous aurons l'occasion d'établir un bilan, au demeurant très positif, de l'exercice écoulé, de nous réjouir de perspectives plus favorables encore et d'examiner certaines propositions.

La Fraternelle compte plus de membres qu'elle n'en a jamais rassemblé depuis sa création. Si l'an dernier, de grandes sections comme Arlon, Bastogne, etc... ont maintenu leurs effectifs — ce qui est déjà fort bien — il en est d'autres qui ont accompli des progrès magnifiques. Etalle et Houffalize ont accru le nombre de leurs membres de quelque 20 p.c., et la seconde section annonce déjà une vingtaine de nouveaux membres pour 1967. Virton a augmenté ses effectifs de 10 p.c. tandis que ceux de la section de Neufchâteau-Librumont ont presque doublé cette année, grâce à la campagne de recrutement lancée dans la région libramontoise.

Vielsalm, toujours à la pointe du dynamisme, ne cesse de progresser, et si l'on nous signalait avoir franchi le cap des six cents membres il y a quelques semaines, à la veille de Pâques, on atteignait déjà le chiffre de 627.

Vinkt

Depuis plus de vingt ans, des délégations de la Fraternelle, à l'initiative de la section du Brabant, se rendent, chaque année, à Vinkt — et, jusqu'à l'année dernière, à Gottem — où se déroule une émouvante cérémonie à la mémoire de nos frères d'armes tombés durant la bataille de la Lys et des civils massacrés par les soudards de la 6^e Armée, irrités de la résistance opiniâtre des Chasseurs Ardennais. Fort légitimement, les édiles de Vinkt souhaitent depuis longtemps qu'un monument soit érigé à la mémoire de leurs martyrs; ils en ont fait part à des Chasseurs Ardennais pour solliciter leur aide. Nous devons à la vérité d'écrire que l'influence expansive des verres de bière de l'amitié, partagés après la cérémonie, a conduit certains des nôtres, non mandatés à cette fin, à faire des promesses inconsidérées.

La position de la Fraternelle, définie déjà sous la présidence du colonel Mathen et approuvée par son Conseil d'administration, n'a pas varié: il n'appartient pas aux Chasseurs Ardennais, quels que soient leur sympathie pour la commune de Vinkt et les liens qui les attachent à cette localité, de prendre l'initiative de l'érection d'un monument. Quand nous avons été appelé à la présidence, nous avons voulu dissiper toute équivoque et régler définitivement le litige. Les négociations ont été rendues parfois difficiles à cause des promesses évoquées ci-dessus, encore qu'elles soient toujours demeurées empreintes de compréhension et de cordialité. A diverses reprises, nous avons confirmé que nous ne pouvions pas engager la Fraternelle, ni financièrement ni autrement, dans une opération consistant à construire un monument à Vinkt. Les Chasseurs Ardennais ont un monument national à Martelage, qui n'a pas été élevé par eux; il existe d'autres mémoriaux dans des villes de garnison et en quelques endroits des Ardennes. Pour ce qui concerne plus particulièrement la bataille de la Lys, les Chasseurs Ardennais ont participé à des combats ailleurs qu'à Vinkt, c'est-à-dire sur tout le front allant de cette localité à Olsene et passant notamment par Deinze et Gottem. En revanche, avons-nous précisé la Fraternelle applaudirait à un projet qui consisterait à honorer conjointement le sacrifice, en mai 1940, des

soldats wallons et des civils flamands; elle serait prête à apporter son assistance, dans la mesure de ses moyens, mais sans se lancer dans une entreprise allant au-delà de ceux-ci. Elle souhaiterait cependant qu'en aucune manière, un tel projet ne soit limité aux Chasseurs Ardennais tombés sur le seul territoire de Vinkt ou inhumés dans le cimetière de cette commune; elle voudrait qu'à tout le moins, soient honorés tous les bérets verts ayant perdu la vie durant la bataille de la Lys. En outre, pour éviter tout risque d'erreur ou d'oubli, la Fraternelle voudrait qu'aucun nom ne figurât sur un tel monument. Notre position était inspirée d'une préoccupation d'union nationale entre Flamands et Wallons.

Ce problème déjà délicat s'est trouvé compliqué parce que les autorités de Vinkt voulaient demeurer strictement dans les limites de leur commune, puis qu'elles ont proposé d'ajouter au monument les noms de militaires d'autres unités enterrés à Vinkt ou, en tout cas, de mentionner lesdites unités. Nous avons estimé que ce serait là détourner le projet de sa signification première; qu'en outre, la Fraternelle des Chasseurs Ardennais ne pouvait prendre une quelconque responsabilité pour des militaires ayant appartenu à d'autres régiments que ceux de bérets verts. Pour être tout à fait franc, nous sommes, je crois, tous d'avis pour dire que Vinkt fut un combat des Chasseurs Ardennais; et pour le surplus, il ne nous paraissait pas très opportun de courir le risque de voir, à cette occasion, rappeler au jour certaines circonstances pénibles de la bataille de la Lys.

C'est pourquoi nous approuvons pleinement que la commune de Vinkt se soit finalement décidée à ériger un monument sous sa seule responsabilité. Les Chasseurs Ardennais apporteront leur concours, dans la limite de leurs possibilités, en témoignage d'amitié et parce que quatre des leurs reposent encore au milieu des quelque quatre-vingts habitants de la commune tués en 1940.

Le gouvernement et les anciens combattants

Il aura fallu plus d'un an pour que se concrétisent — et seulement en partie — les intentions gouvernementales de régler ce qu'on a appelé assez vilainement « le contentieux des associations patriotiques ». Notre fraternelle ne poursuit pas des buts essentiellement revendicatifs: elle abandonne ce soin à de grandes associations, le plus souvent spécialisées. Elle appuie cependant toutes les demandes légitimes et raisonnables.

Le projet de loi que viennent de voter les Chambres accorde principalement une revalorisation des pensions des invalides de guerre, et étend le bénéfice de la rente du combattant à de nombreuses catégories nouvelles, de même qu'il abaisse à six mois la durée de la captivité pour la rente du prisonnier de guerre. On doit, en outre, créer notamment une médaille du militaire combattant; la mesure tarde car il semble que le ministre de la Défense nationale éprouve quelques difficultés avec une administration peu encline apparemment à accepter un nouveau travail... qui n'a cependant rien d'herculéen.

Tenant compte des circonstances, il faut reconnaître que nos gouvernants ont fait un effort appréciable, qui doit encore être parfait sur certains points. Il s'agit notamment de maintenir à un niveau décent, en rapport avec le coût de la vie, les pensions des veuves, des ascendants et des invalides, d'apporter certaines améliorations de détail à la législation des réparations, de régler enfin, de façon effective, le problème de la pension anticipée et d'assurer la valorisation, dans la carrière des agents de l'administration, de tous les services patriotiques, en mettant fin à des situations ahurissantes qui font que des exemptés du service militaire, ou même des personnages dont le civisme s'est teinté de noir ou de brun durant la dernière guerre, sont parfois mieux traités que les victimes du devoir patriotique.

Cela dit, nous pensons que les associations d'anciens combattants et de victimes de la guerre doivent éviter de faire du syndicalisme dans le sens péjoratif que l'on confère souvent à ce mot, et ce en se lançant dans une escalade de revendications destinées à maintenir les membres en haleine et à faire rentrer des cotisations. Il ne faut pas, selon nous, qu'après avoir obtenu la rente du combattant pour un grand nombre de nouveaux bénéficiaires, on parle maintenant d'abaisser l'âge de l'obtention, et puis de son indexation, et puis de sa réversibilité qu'on finira par vouloir pour les petits-enfants. Il faut aussi s'abstenir de réclamer des avantages dont l'effet psychologique serait déplorable. Si nous écrivons cela en toute franchise, c'est parce que nous avons la conviction que des demandes abusives risquent de nuire considérablement à notre crédit, et que l'on finira ainsi par laisser tout le monde, y compris les hommes politiques cependant à l'affût de ramasser n'importe quelle revendication susceptible de faire parler d'eux.

Autorité de l'État

Curieux pays que le nôtre où, comme nous le signalons ci-avant, des combattants, des invalides de guerre, des prisonniers de guerre, des prisonniers politiques, des résistants, entrés dans l'administration de nombreuses années après des pantoufflards, des exemptés du service militaire et autres produits des organisations nées sous l'occupation, se voient refuser la prise en considération dans leur ancienneté de leurs services patriotiques. Bien mieux: il leur arrive d'être moins bien traités que d'autres, auxquels on bonifie des périodes n'ayant rien à voir avec le service de l'État.

Certains tirent déjà un litre de gloire d'avoir échappé au service militaire. Singulier pays que celui dont le gouvernement est, comme tous ses congénères, perpétuellement à la recherche de nouvelles ressources financières, mais qui néglige d'appliquer la loi existant depuis quelque vingt-sept ans et qui lui aurait déjà procuré des milliards: il s'agit cependant d'une imposition bien légitime qui devrait frapper d'un impôt les exemptés du service militaire. Au demeurant, on se demande pourquoi l'administration de l'État accueille en son sein des gens qui étaient trop... délicats pour accomplir leur service militaire.

Singulier pays où les outrages au drapeau national sont regardés comme manifestations sans importance.

Singulier pays aussi où ce sont des syndicats de services publics qui décrètent, sans soulever de réaction de la part du gouvernement, la fermeture des bureaux de poste, notamment les 1^{er} et 3 avril, ce qui est simplement de nature à empêcher les veuves de guerre, les invalides de guerre et de nombreux petits employés ou ouvriers de percevoir leur pension trimestrielle ou leur rémunération mensuelle. Ce ne sont pas les riches qui font la file à la poste, mais les petites gens.

Et nous pourrions ainsi citer de multiples traits qui illustrent la dégénérescence de l'autorité de l'État. En vérité, celui-ci est devenu une mécanique à ce point monstrueuse qu'elle ne se contrôle même plus. Le pouvoir est tombé entre les mains de forces le plus souvent obscures, pour autant qu'il ne soit pas plutôt devenu un mythe.

Albert HUBERT,
Président national.

Martelange, dimanche 30 avril 1967

JOURNÉE DES CHASSEURS ARDENNAIS ET XXII^e ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA FRATERNELLE

Le président national et les membres du Conseil d'administration invitent tous les membres de la Fraternelle à se réunir à Martelange le dimanche 30 avril 1967, à l'occasion de notre XXII^e assemblée générale ordinaire.

Programme de la journée

- 9 h 15 — Rassemblement au centre de Martelange, près du pont de la Sûre. Dépôt de fleurs au monument aux morts de la commune.
- 9 h 40 — Cérémonie au monument national des Chasseurs Ardennais. Allocution du président national. Dépôt de fleurs et défilé.
- 10 h 10 — Retour en cortège jusqu'à l'église paroissiale.
- 10 h 30 — Messe avec homélie de circonstance.
- 11 h 15 — Séance de l'assemblée générale au Café Sportif (salle Felten), à côté de la maison communale.

- 1) Salut au drapeau — Hommage aux morts — Appel des sections.
- 2) Procès-verbal de l'assemblée générale du 24 avril 1966.
- 3) Introduction aux débats par le président national.
- 4) Rapport du secrétaire national.
- 5) Exposé par le trésorier national sur les comptes de l'exercice 1965-1966 et le budget 1966-1967.
- 6) Rapport des commissaires aux comptes.
- 7) Rapport de l'administrateur du bulletin.
- 8) Exposé de l'administrateur de la Fraternelle à l'UFAC 1940-1945.
- 9) Discussion des rapports — Examen des vœux et propositions.
- 10) Approbation des comptes et décharge de gestion au Conseil d'administration.
- 11) Elections statutaires.
- 12) Divers.
- 13) Conclusions par le président national.

13 h 30 — Déjeuner à l'Hôtel du Nord (Reisen).

Participation aux frais, boissons et service compris :

— 100 F pour les membres de la Fraternelle ;

— 150 F pour les autres participants.

A verser au CCP 2409.28 de la Fraternelle des Chasseurs Ardennais, section de Bastogne, 168 rue de Neufchâteau à Bastogne. Incriptions clôturées le 26 avril.

Observations

- 1. — Tous les membres de la Fraternelle peuvent, en vertu de nos statuts, assister aux assemblées générales: ils y sont même chaleureusement conviés. Toutefois, ont seuls voix délibérative les délégués de section dûment mandatés. Chaque section dispose d'une voix par vingt-cinq membres effectifs. Toute fraction supérieure à ce minimum donne droit à une voix supplémentaire.
- 2. — Les vœux et propositions doivent être envoyés par écrit, avant l'assemblée, au président national. Ils doivent recevoir l'approbation de la section dont le proposant est membre, à moins qu'ils n'émanent du Conseil d'administration.
- 3. — Tous les participants sont invités à porter le béret vert et leurs décorations.
- 4. — Comme l'an dernier à Virton, les Chasseurs Ardennais qui ne seraient pas encore membres de la Fraternelle sont cordialement invités à s'associer à leurs camarades

La commune de Vinkt va ériger un mémorial à ses martyrs de 1940

Nous avons cru devoir rappeler, dans notre éditorial, les rétroactes du problème du monument de Vinkt.

A la suite d'une dernière entrevue avec une délégation de la Fraternelle des Chasseurs Ardennais, qui s'est tenue à Bruxelles en janvier dernier, les autorités de Vinkt ont décidé de passer à l'exécution de leur projet limité à leur commune. Un comité d'honneur et un comité exécutif composés uniquement de personnalités locales ont été constitués en vue de réunir les fonds nécessaires à la réalisation de l'objectif. Le comité exécutif est présidé par le bourgmestre, M. R. Vercaemer ; il se dénomme « Comité voor Oorlogsmonument — Vinkt 1940 ».

Des affichettes évoquant le monument à réaliser et pourvues du slogan « Wij steunen » (Nous soutenons) ont été distribuées dans toutes les habitations. Des feuillets de vignettes, dans lesquelles on évoque les combats, le calvaire des civils et la cérémonie commémorative annuelle, ont été édités ; ils sont vendus à 10 F la feuille de douze.

Une souscription publique a été ouverte par la commune. Un livre d'or, appelé à être conservé à perpétuité dans les archives de Vinkt, contiendra les noms des membres honoraires (versement minimum de 1.500 F), lesquels pourront signer le livre et y inscrire une mention. Il reprendra aussi les noms des membres de soutien (versement de 500 F au moins).

Les nombreux documents que le comité du monument a bien voulu nous transmettre font largement état, à côté des quatre-vingt-trois habitants de la commune massacrés par l'ennemi, de la résistance héroïque des Chasseurs Ardennais et des cinquante-quatre militaires belges inhumés à Vinkt, après le combat. Parmi ceux-ci, quarante Chasseurs Ardennais dont deux officiers, sept sous-officiers, un caporal et trente soldats. La répartition par régiments se présentait comme suit : vingt-sept morts du 1^{er} Chasseurs Ardennais, dix du 3 Ch.A., un du 2 Ch.A., un du 5 Ch.A. et un du 6 Ch.A. ; il y avait également neuf militaires du 11^e de Ligne, deux du

15^e de Ligne, deux du Corps de santé dont un aumônier, et un soldat de la DICA originaire d'ailleurs du Luxembourg.

Actuellement, subsistent à Vinkt les tombes de quatre Chasseurs Ardennais, à savoir : pour le 1^{er} Ch.A., les soldats André Gouverneur, de Melreux-Hotton, et François Mathaey, de Toernich-Arlon ; pour le 3 Ch.A., René Emond, de Chassepierre, et Jean Mertens, de Recht.

Parmi les messages contenus dans la documentation dont il a été question ci-dessus, nous avons particulièrement relevé celui de l'abbé Michiels, curé de Vinkt en 1940, qui célèbre la mémoire des victimes civiles innocentes et qui ajoute (traduction) : « Aussi, ma profonde gratitude pour l'héroïsme des Chasseurs Ardennais ».

Le monument que l'on se propose d'ériger sera constitué par un recouvrement du mur du cimetière se trouvant derrière la pelouse d'honneur. Au milieu, sera placé le mémorial proprement dit. A gauche, figureront les noms des victimes civiles, et à droite, une mention impersonnelle en hommage à tous les officiers, sous-officiers, caporaux et soldats tombés à Vinkt en mai 1940.

Les Chasseurs Ardennais n'en seront pas absents puisque le monument portera une réplique du tableau d'honneur de la Croix de guerre avec palme décerné à la commune de Vinkt, et où se trouve la reproduction de notre hure entourée de lauriers.

Le Conseil d'administration de la Fraternelle a décidé d'effectuer un versement de 5.000 F sur la caisse nationale au comité de Vinkt. Les sections sont libres de participer, à leur tour, à la souscription, de même que, individuellement, tous les Chasseurs Ardennais qui le désiraient.

Les versements ainsi que les commandes éventuelles de vignettes doivent être faits au CCP 100 55 39 du « Comité Oorlogsgedenkten Vinkt ». On est prié de préciser sa qualité d'ancien Chasseur Ardennais. A. H.

Le rôle de l'armée belge en 1940

Le bulletin de l'Union patriotique schaarbeekoise reproduisait, en son dernier numéro, des extraits de l'ouvrage de M. Wullus-Rudiger : « Les mémoires de P. Reynaud et la Belgique ». Nous croyons bon d'en extraire le passage suivant :

« La défaite engendre naturellement le pessimisme. Elle porte à exagérer les erreurs et les faiblesses des vaincus. En Belgique, au lendemain de la défaite du 28 mai 1940, on ne s'est pas fait faute de dire que la tenue « d'une partie » des troupes belges n'avait pas été satisfaisante. Il y avait incontestablement du vrai dans cette critique. En temps de crise, les peuples subissent les conséquences des fautes et faiblesses d'un passé récent. Le fléchissement de l'esprit national, dû à des erreurs de politique intérieure, eut son contrecoup en mai 1940. La situation eut cependant

été nettement favorable si, dès le début, les opérations militaires n'avaient révélé la surprenante faiblesse des alliés franco-britanniques et la force écrasante de l'Allemagne. La masse belge en fut frappée de stupeur. De là un flottement dans la résistance de l'armée comme chez les civils. Ce flottement ne fut que partiel et momentané. Mais il permit aux extrémistes VNV et de Rex ainsi qu'aux agents de la « cinquième colonne » de relever la tête, ils s'attachèrent à démoraliser les combattants, déjà impressionnés par l'écrasante supériorité de l'armée allemande, surtout en chars et en aviation...

«...Il faut encore tenir compte d'autres facteurs de démoralisation : la période d'attente de septembre 1939 à mai 1940, l'absence quasi totale de contre-aviation, l'évacuation pour ainsi dire

sans combat de la ligne Anvers-Louvain ainsi que de la tête de pont de Gand, le spectacle offert par les civils. Il importe aussi de relever la différence profonde qui existait, du point de vue militaire et humain, entre les combattants allemands et belges. Les premiers étaient fanatisés et déjà aguerris, les seconds, moralement mal préparés, recevaient le baptême du feu.

« Et malgré tout cela, sur la Lys, il y eut un redressement presque général. Malheureusement, l'échec de la contre-offensive de Weygand et le repli des Anglais empêchèrent que se reproduise le « miracle de l'Yser ». Hitler a déclaré que sur le front occidental, toutes proportions gardées, ce sont les Belges qui offrirent la résistance la plus ferme aux Allemands et leur infligèrent les pertes les plus lourdes. »

Un Chasseur Ardennais, le 1^{er} sergent Tibor, tombé à Vinkt, a donné son nom à la 12^e promotion de l'École des candidats sous-officiers à Dinant



Une belle cérémonie s'est déroulée, le 23 décembre dernier, à l'École n° 1 des candidats sous-officiers des Forces armées établie à Dinant. Cette école est placée sous le Commandement du lieutenant-colonel Duwivier qui est aussi chef de corps du 4 Ch. A reconstitué en unité de réserve. On y trouve un autre ancien Chasseur Ardennais, le commandant Tileux, qui appartenait au 20 A en 1940 et qui est passé dans le cadre des officiers d'infanterie.

Donc, l'avant-veille de Noël avait lieu le baptême de la 12^e promotion des candidats sous-officiers toutes armes, et l'on avait choisi comme parrain de ladite promotion une noble figure du corps des sous-officiers de carrière, le regretté 1^{er} sergent Martin Tibor du 1 Ch. A., tombé à Vinkt le 27 mai 1940.

Très nombreux sont les anciens bérêts verts qui se rappellent ce camarade particulièrement sympathique, toujours enjoué, servable, compétent et voué à un métier qu'il avait choisi par vocation. Martin Tibor était né le 25 juin 1912 à Gremelange (Martelange). Aîné de sept enfants, il s'est trouvé, à seize ans, pratiquement chef de famille : sa mère était décédée et son père, ouvrier des ardoisières, atteint de silicose, devait séjourner en préventorium. Par la suite, sur sa solde de sous-officier, il paie les études d'un de ses jeunes frères.

Martin Tibor s'est engagé en qualité de volontaire au 1^{er} Carabiniers cyclistes en mars 1930. Nommé caporal le 1^{er} août 1930, il devint le 15 mars 1934, sergent au régiment des cyclistes frontière. Il fut admis dans le corps des sous-officiers de carrière le 1^{er} octobre 1937 et passa ensuite au 1^{er} Chasseurs Ardennais. Il fut promu 1^{er} sergent en 1940 et affecté à la 2^e compagnie du 1 Ch. A., à la tête de laquelle se trouvait le commandant Pirnay, décédé l'an dernier.

Dans ses souvenirs, le lieutenant-colonel Pirnay rapporte avec une rare émotion la mort glorieuse du 1^{er} sergent Tibor, « sous-officier d'élite, d'une conduite exemplaire », et la cérémonie prenante de son inhumation tandis que la bataille faisait rage, à Vinkt. Et voici un extrait.

« Métécleusement, on étale une couverture par terre. L'un des soldats vient près de moi et me dit en confiance : « C'est une bonne, mon commandant ». Des efforts, des choes assurés : c'est lourd, un mort ! Doucement, doucement, comme pour ne pas lui faire mal... Il est étendu avec précaution sur la couverture, puis bien enveloppé. C'est maintenant un gros paquet noir, immobile, par terre...

« Vous aux pieds, vous à la tête. Ça y est ? En avant. Quel silence ! Tout est calme dans la maison, dans la cour, partout. On a parlé à voix basse... De très lointaines détonations. Seu-

les des fusées éclairantes assez proches s'élevaient devant nous, sur la droite et même sur la gauche du front ; elles rappellent, à qui oserait l'oublier, que c'est la guerre !

J'avance en tête du petit cortège. L'herbe haute est fort mouillée. Voici la terre molle du jardin et la silhouette indécise des hauts arbres. Je peux les compter : un, deux, trois, quatre... c'est par là.

C'est ici, mon commandant, dit une voix. Une ombre plus noire que la nuit : la fosse. Les porteurs ahantent ; mais ça y est. On est bien arrivé.

— Doucement, attention ! Des efforts encore et lentement, lentement, Tibor est descendu...

Les gros souliers ont déjà fait rouler des mottes de terre dans le trou... Silence !

— Adieu Tibor ! Reposez en paix ! J'ai tenu ma promesse : ils ne vous auront pas.

Les prêtres, ensemble, disent la prière des morts.

Une lune pâle, très pâle et subitement apparue, regarde la scène. Les prières continuent. Un silence encore.

Les pelletées de terre tombent, rapides, avec un bruit sourd qui fait mal... Fait-il froid, tout à coup ?

Nommé à titre posthume chevalier de l'Ordre de Léopold II avec palme, et titulaire de la Croix de guerre avec palme, Martin Tibor fut cité à l'ordre du jour de l'armée dans les termes suivants : « Est tombé glorieusement le 27 mai 1940 à Vinkt, après avoir conduit avec bravoure le combat de ses mitrailleurs ».

De nombreuses personnalités participaient à la cérémonie où fut honorée la mémoire de ce

héros Chasseur Ardennais. Et parmi elles, le colonel aviateur Lallamant, chef d'Etat-major du groupement instruction-entraînement ; les colonels Romencie et Dessart, commandants militaires respectivement des provinces de Luxembourg et de Namur ; le lieutenant-colonel Dolgreste, adjoint au colonel Dessart, et son prédécesseur, le major Bertrand.

La famille du disparu était représentée par sa sœur, Mme Roland-Tibor, ses frères Jean et François, ex dernier adjudant attaché aux services du colonel Romencie, ainsi que le nouveau pré-nommé également François.

Outre les personnalités locales, la Fraternelle était représentée par le président national, le secrétaire de la section de Namur G. Gilsoul, le porte-drapeau fédéral Théberath, et celui de la section d'Arlon, Lacroix.

La musique FDI, portant fièrement ses bérêts verts, était présente sous la direction du sous-chef Boulliez.

Après une allocution du chef de corps qui magnifia hautement l'exemple donné par le 1^{er} sergent Tibor, l'agrandissement de la photographie du disparu fut présentée aux candidats puis le porte-parelle de la promotion promit solennellement que chacun jurait de prendre Martin Tibor en exemple. Un cadeau-souvenir, sous forme d'un dinanderie, fut remis à Mme Roland-Tibor, et cette dernière offrit son fanion à la promotion. Après la remise des insignes, on entendit des chants de route, après quoi une réception suivie de lunch eut lieu au mess des officiers.

Nous remercions bien vivement le lieutenant-colonel Duwivier et ses collaborateurs de leur charmant accueil, et surtout d'avoir associé le souvenir des Chasseurs Ardennais au baptême de ce qui restera la promotion Martin Tibor.

La présentation du portrait du parrain de la promotion

(Photo journal « Vers l'Avenir », Namur)



LA VIE DE LA FRATERNELLE

DATES A RETENIR

- 28/29 avril : Fastes du 1^{er} Chasseurs Ardennais à Spich (Cologne).
- 30 AVRIL : ASSEMBLEE GENERALE DE LA FRATERNELLE A MARTELANGE
- 4 mai : fête de l'Infanterie à Bruxelles.
- 19/20 mai : Fastes du 3^e Chasseurs Ardennais à Vielsalm.
- 28 mai : commémoration de la bataille de la Lys à Courtrai, et pèlerinage à Vinkt.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration de la Fraternelle s'est réuni à Namur, le 28 janvier. Les administrateurs se sont réjouis du retour parmi eux de M. Dejaive, qui avait été éloigné pendant de longs mois pour cause de maladie.

Ils ont pris connaissance du bilan de l'exercice 1965-66 sur le plan des sections et de l'ensemble de la Fraternelle, des points de vue inscriptions de membres, rapports, comptes, etc... Ils s'en sont déclarés fort satisfaits.

Le président national a informé le Conseil des contacts qu'il a eus à propos des aménagements qui seront apportés au site de notre monument national à Martelange, en suite des travaux routiers. Il a fait part également des conversations et correspondances qui ont eu lieu avec les représentants de la commune de Vinkt, concernant le monument que l'on se propose d'ériger en cette localité.

Le Conseil a mis au point le programme de l'assemblée générale qui se tiendra à Martelange, le 30 avril. Il a pris aussi des dispositions en vue de l'assemblée générale de l'UFAC 1940/45 qui aura lieu à Gand, le 23 avril. La candidature du colonel B.E.M. Jean Borgniet, administrateur sortant, sera à nouveau présentée par la Fraternelle dont les délégués à cette assemblée seront : comme effectif, le secrétaire national M. Robert, et comme suppléants, MM. Bodson et François.

Le Conseil a encore approuvé les termes d'une lettre adressée par le président aux commandants des 1^{er} et 3^e Ch. A. et du 20 A. concernant l'acceptation de membres adhérents. La position exprimée par le président sera soumise, pour ratification, à l'assemblée générale.

La médaille de reconnaissance de la Fraternelle, créée tout récemment, sera décernée pour la première fois à un certain nombre de personnalités dont la liste a été arrêtée en fin de séance.

LA FETE DE L'INFANTERIE

La fête de l'Infanterie sera célébrée le 4 mai 1967 (Ascension), à 11 h, place Poelaert à Bruxelles.

Depuis deux ans, suite à la décision prise à l'unanimité des fraternelles 1914-

1918 de ne pas autoriser l'inscription 1940-1945 sur la face antérieure du Monument de la place Poelaert, les fraternelles d'infanterie 1940-1945 avaient décidé de ne plus participer à la fête de l'Infanterie.

Les fraternelles d'infanterie 1914-1918 se sont réunies au début de 1967 et ont rejeté notre demande par 14 voix contre 12.

Il y a donc une évolution parmi nos aînés de 1914-1918, quoique les fantassins de 1940-1945 ne comprennent pas que 14 fraternelles d'infanterie se soient encore accrochées à une question de principe, comme si la guerre de 1914-1918 avait été la dernière.

Les fraternelles d'infanterie 1940-1945 se sont réunies le 25 février et, compte tenu du vote favorable de 12 fraternelles, ont décidé d'assister en mai 1967 à la fête de l'Infanterie.

Il reste toutefois entendu que si en 1968, l'inscription litigieuse n'est pas accordée, les fraternelles d'infanterie 40-45 s'abstiendront à l'avenir.

Les sections de la Fraternelle des Chasseurs Ardennais se doivent donc d'envoyer leur drapeau et une délégation à la fête de l'Infanterie du 4 mai prochain; le rassemblement aura lieu rue Ernest Allard à 10 h; bérêts, décorations, si possible pas d'imperméables.

Je ne doute pas que les sections répondront à mon appel; il faut que nos aînés de 1914-1918 comprennent devant notre geste de conciliation qu'ils doivent nous donner satisfaction pour 1968.

Rendez-vous donc au 4 mai à Bruxelles.

Colonel BEM Hre Jean BORGNIET,
Président
de l'Interfraternelle d'Infanterie
1940-1945

Nouvelles des nôtres

Mariages

Le 27 mars, a été célébré à Anderlecht le mariage de M. Paul Lalière, fils de notre ami le Colonel et de Mme André Lalière, avec Mlle Liliane Daemen.

Le 4 avril, devait avoir lieu à Otré (Bihain) le mariage de M. Daniel Schmitz, fils de l'actif secrétaire de la section de Vielsalm et de Mme Georges Schmitz, avec Mlle Renée Servais.

Nos fraternelles félicitations et nos vœux de tout grand bonheur.

Notre bulletin

Notre dévoué camarade Adolphe Droschaut, de la sous-section de Molenbeek, continue sur sa lancée : il nous a encore fait parvenir une liste de vingt-sept nouveaux abonnés, soit un total de cinquante depuis octobre 1966.

Fonds de Soutien

- Sous-section de Molenbeek : 250 F
- Mme Geurts, Ruisbroeck : 100 F

Dans nos sections

ARLON

Le président de la section à l'honneur

Tous les Chasseurs Ardennais apprendront avec joie que M. Brasseur, gouverneur du Luxembourg, vient de désigner en qualité de directeur au sein de l'administration provinciale notre ami Raymond Reuter, président de la section d'Arion et administrateur national. continuera d'assumer les hautes fonctions de chef de cabinet du gouverneur. Nous lui redisons, de tout cœur, nos plus vives félicitations.

Fastes du 1^{er} Rég. Ch. Ard. à Spich, les 28 et 29 avril

La section d'Arion organise, ainsi qu'elle l'avait fait l'an passé, un voyage à Spich en autocar, afin de permettre à ses membres d'assister aux Fastes du 1^{er} Ch. Ard.

Départ d'Arion le 28 avril à 12 h. Retour à Arion le 29 avril dans la soirée.

Assemblée générale à Martelange le 30 avril

Un autocar sera à la disposition des membres d'Arion et des environs le dimanche 30 avril à 8 h 45. Départ place Léopold, Arion à 9 h. Arrêts prévus à Metzert, Nothomb, Attert (RN 4).

Les membres désireux de participer à ces cérémonies sont priés de faire parvenir leur inscription au secrétaire la section : adj. Debierre. Service social de l'armée, 38, rue de la Caserne, Arion, avant le 18 avril.

Décès du Cdt Emile Sondag.

Nous avons le pénible devoir de vous faire part du décès du Cdt Emile Sondag, membre de la section d'Arion et commandant la Section Personnel de l'Ecole d'Infanterie. La section avec drapeau était représentée aux funérailles.

Distinctions honorifiques

Plusieurs membres de la section se sont vu octroyer récemment les distinctions honorifiques suivantes :

La croix de chevalier de l'ordre de la Couronne à l'adj. Legat.

La croix de chevalier de l'ordre de Léopold II à l'adj. R. Debierre.

La médaille d'or de l'ordre de Léopold II à l'adj. Depaue.

La décoration militaire de 1^{re} classe au 1 SM Latour.

Nous bien cordiales félicitations.

BRABANT

Assemblée générale

Comme nous l'avons annoncé succinctement dans notre précédent numéro, la section du Brabant a tenu son assemblée générale annuelle le 11 décembre, sous la présidence de M. Henri Allard. Une centaine de membres étaient présents. La réunion se fit suivant le rite traditionnel : salut au drapeau, hommage aux morts, envoi de télégrammes d'attachement au roi Baudouin et au roi Léopold, auxquels vinrent s'ajouter des télégrammes de sympathie au général honoraire Velghe et au commandant Roegiers, éloignés pour cause de maladie. Vinrent ensuite l'allocation présidentielle et les rapports des secrétaire et trésorier.



Le nouveau président de la section du Brabant, Gilbert François. Né à Anthée en 1914, il entra à la Cie Ecole du Corps des Chasseurs Ardennais à Namur, en juillet 1938. Adjudant CSLR en 1940, il appartenait à la 11^e Cie (4/7) du 3 Ch. A. et participa à ce titre aux combats de la Baraque Fraiture, de l'Ourne, Alost, Eseau et Vinkt. Prisonnier de guerre pendant cinq ans au Stalag VII C et invalide de guerre. Officier l'ordre de la Couronne, chevalier de l'ordre de Léopold, il a été nommé capitaine-commandant de réserve en 1958. Ses états de service au sein de la Fraternelle sont éloquentes : membre du comité du Brabant depuis 1951; secrétaire du comité pour l'érection du Monument national de Martelange; rédacteur du bulletin de 1956 à 1961; président du comité des fêtes de la section du Brabant en 1965. Ad multos annos!

Henri Allard ayant demandé à être déchargé de son mandat, l'assemblée ratifia alors la proposition de son comité tendant à élever à la présidence Gilbert François, capitaine-commandant de réserve et ancien du 3^e Chasseurs Ardennais.

Le nouveau président remercia et rendit un vif hommage à son prédécesseur qui, en dépit de ses lourdes occupations, s'est consacré pendant de nombreuses années à la présidence de la section de la Fraternelle. Une hure de sanglier lui fut remise, de même que des fleurs à M^{me} Allard.

A l'occasion du vingtième anniversaire de notre bulletin...

A l'issue de l'assemblée générale de la section du Brabant, le 11 décembre dernier, une brève cérémonie d'hommage au lieutenant-colonel Renson s'est déroulée à l'occasion du vingtième anniversaire de notre bulletin.

Le président national, dans une courte allocution, a rappelé que le colonel Renson, après avoir commandé brillamment un groupe du 20 A au canal Albert, avait été un des fondateurs du Service Social du Chasseur Ardennais dont il fut vice-président. Depuis 1949, il administre notre bulletin et en dirige la rédaction depuis de nombreuses années. Il a été aussi président de la section du Brabant de la Fraternelle, et n'a pas cessé de siéger à notre Conseil d'administration dont il est un doyen d'âge particulièrement sage et toujours solide, en dépit de ses 78 ans. Le colonel Renson est l'image de la continuité de

notre bulletin, trait d'union entre tous les Chasseurs Ardennais. Tout le monde connaît son extrême dévouement et sa modestie.

M. Hubert dit encore la part active qu'ont toujours prise à la vie de la Fraternelle Mme et Mlles Renson, auxquelles il a offert des fleurs.

Au nom du Conseil d'administration et de tous les Chasseurs Ardennais, le président fit hommage au colonel Renson d'une reproduction en bronze de notre sanglier de Martelange, montée élégamment sur marbre dans les ateliers de notre ami Henri Allard.

« Notre Colonel » fut longuement acclamé par toute l'assistance. Il remercia en termes chaleureux, et eut l'amitié de remémorer que le bulletin avait été fondé, en 1946, par celui qui préside aujourd'hui aux destinées de la Fraternelle.



Madame Renson vient d'être fleurie par le président de la Fraternelle.

Le président congratula aussi le trésorier de la section, Georges Bodson, qui remplit cette fonction depuis la création du Service social du Chasseur Ardennais et qui se vit, lui aussi, remettre une hure à titre de remerciement.

Procédant aux élections statutaires, l'assemblée a réélu comme membres du comité les camarades Bouffiors, Derweduwen, Temmerman et Weyers, et a accepté l'entrée au comité de Gatez et Rampelberg.

La séance se poursuivit par un échange de vœux animé dans une atmosphère « Chasseurs Ardennais », c'est-à-dire de grande camaraderie.

La séance fut clôturée par une allocution du président national qui congratula chaleureusement, au nom de toute la Fraternelle, présidents sortant et nouveau, de même que le camarade Georges Bodson. M. Hubert fit ensuite le point des activités de la Fraternelle et de ses projets.



On peut le voir au nombre des bouteilles... qu'il y avait là des Chasseurs Ardennais! A l'avant-plan, le colonel André Lalière, ancien du 3 Ch. A. en 1940, commandant du 1 Ch. A. en 1960 et actuellement chef du service général de l'Encadrement au ministère de la Défense nationale. Au fond, le secrétaire de la section, Albert Gustin.

La journée n'était pas terminée pour autant car ensuite, plus de 120 convives participèrent au banquet organisé dans les salons du restaurant « Le Gascon », boulevard Adolphe Max, qui est tenu par notre camarade Maurice Huberty. Comme toujours, ce dernier avait bien fait les choses et il n'en fallut pas davantage pour créer une ambiance du tonnerre. L'assemblée chanta, à deux reprises, la « Marche des Chasseurs Ardennais ».

Cotisations

La campagne pour le recrutement intensif de nouveaux membres bat son plein.

Il est, d'autre part, demandé instamment aux membres retardataires de vouloir bien verser d'urgence le montant de leur cotisation pour 1967 — 50 F au minimum — au CCP de la section : 3522.42.

Bal de la hure

Le grand événement mondain de notre section a connu un énorme succès, le samedi 4 mars dernier. Le président national, le major Koeune, commandant adjoint du 3 Ch. A., notre ami Chasseur Ardennais le député Roland Gillet, M. Lenoir, échevin de l'Instruction publique à Schaerbeek, et de nombreuses autres personnalités nous avaient fait l'honneur d'y assister. Le groupement ami des « Luxembourgeois de Bruxelles » nous avait délégué son vice-président, M. Anselme, accompagné de plusieurs autres membres.

Une tombola monstre fut le clou de la soirée, laquelle fut animée de façon endiablée par la toute bonne formation de Morris Hender.

Messe anniversaire et Fête de l'Infanterie

Le comité du Brabant lance un pressant appel aux membres Ch. A. de la

capitale et des environs pour assister en masse à la Messe solennelle pour nos morts. Elle aura lieu le jeudi 4 mai, jour de l'Ascension, à 10 h en l'église des Minimes, rue des Minimes, à proximité de la place Poelaert. Sur cette place, précisément, nous participerons ensuite à 11 h avec drapeau, à la Fête de l'Infanterie.

Comité

Une recrue de poids a accepté de faire sa rentrée au comité du Brabant. Il s'agit de notre ami Roland Depisse, qui prendra la direction du comité des Fêtes.

Les membres du comité se réjouissent du retour de notre ancien secrétaire.

Fêtes

Le comité a décidé de reporter au mois de septembre l'organisation du rallye touristique qui contentera les membres automobilistes et... les autres.

Deuils dans la section

Nous déplorons le décès de MM. Joseph Fovel, membre effectif; Fernand Deronne, membre protecteur et Huybrechts, père de notre membre actif de la section de Molenbeek.

Nous présentons nos plus vives condoléances aux familles éprouvées.

ETALLE

Notre ami Charles Simonet, capitaine-commandant de réserve, est décédé à Châtillon, le 11 janvier dernier, à l'âge de 62 ans. En 1940, il appartenait au 4 Ch. A., étant adjoint au commandant du II^e bataillon dirigé par le major Wagner.

Charles Simonet fut, pendant dix-huit ans, bourgmestre de sa commune, et il avait contribué récemment à la reconstitution d'une sous-section locale de la Fraternelle à Châtillon.

Nous redisons toute notre sympathie émue à son épouse et aux membres de sa famille.

HOUFFALIZE

Recrutement

Depuis le début du nouvel exercice social, soit depuis le 1^{er} novembre 1960, la section, qui avait augmenté ses effectifs de l'année précédente de plus de 10%, ne s'est pas reposée sur ses lauriers. Elle a recruté à ce jour 18 nouveaux membres et poursuit l'effort commencé. Si chacun apportait dans ce domaine un peu d'aide au Comité et à ses délégués, la progression serait plus rapide encore. Ce ne sont pas les anciens Chasseurs Ardennais qui font défaut dans notre région qui en a été le berceau. Nous pensons que certains n'attendent qu'une sollicitation de la part d'un camarade pour rejoindre les rangs de notre Fraternelle qui est aussi la LEUR.

Cotisations

Quelques anciens membres de la section n'ont pas encore réglé leur cotisation pour 1967. Nous supposons qu'il s'agit là d'un simple oubli et qu'ils tiennent toujours à rester des nôtres. Nous les prions donc instamment de verser F 50,— au plus tôt au C.C.P. n° 7621.37 de la Fraternelle à Houffalize. Le Comité les en remercie à l'avance.

Carte de combattant

Nous avons déjà transmis bon nombre de dossiers à Bruxelles. Cependant, tous les membres ne la possèdent pas encore, malgré les rappels que nous avons adressés. Pour ceux qui ont été prisonniers de guerre — eux aussi doivent en être détenteurs — cela ne présente pas de difficultés, puisqu'il suffit de joindre à leur demande une copie de leur carte. Pour les autres, il faut une attestation d'officier prouvant leur participation à la campagne des 18 jours. Or, il devient de plus en plus laborieux d'obtenir cette attestation. Depuis 1940, bon nombre d'officiers sont morts et d'autres ne se souviennent plus des hommes qui ont appartenu à leur unité en mai 1940. Que ceux qui n'ont pas encore leur carte de combattant fassent donc le nécessaire sans tarder. Nous sommes tout disposés à les seconder.

Séance dramatique

Le 11 novembre 1966, la troupe « La Gatine » de Palenge-Durbuy est venue interpréter deux pièces wallonnes en la salle St-Lambert à Rettigny (Cherain) au profit de notre fonds de solidarité. Un nombreux public a généreusement applaudi tous les acteurs pour leur brillante interprétation. Que cette société trouve ici l'expression d'un cordial ici avec nos plus vives félicitations.

Décès

La section a perdu un de ses membres effectifs : René Pirotte. Afin de lui rendre un ultime hommage, une nombreuse délégation avec drapeau a assisté à ses funérailles le 3 décembre 1966. Le Comité était alors apparu à présenter à la famille éplorée les sincères condoléances de ses anciens frères d'armes.

Décoration

M. Edouard Gillet, de Rendeux, s'est vu remettre ces temps derniers, des mains du ministre de l'Intérieur, la médaille de bronze de lauréat du travail pour ses 25 années de secrétaire communal de Rendeux. A cette occasion, nous adressons au jubilaire, qui est un dévoué très dévoué, nos plus chaleureuses félicitations.

NEUFCHATEAU-LIBRAMONT

Nous apprenons avec plaisir que notre camarade François Hannick, secrétaire-trésorier de la section, vient d'être à l'honneur à la Chambre des Métiers du Nord, à Lille. En présence du préfet du Nord, M. Rogeau, président de la Chambre des Métiers du Nord lui a remis la médaille d'or de la Reconnaissance artisanale française, qui lui est décernée en sa qualité de président de la Chambre des Métiers et Négoces du Luxembourg. Nos vives félicitations.

Un de nos camarades, François Piraprez de Ochamps vient d'être péniblement éprouvé par le décès de son épouse, survenu après une longue et épuisante maladie. Nous compatissons de tout cœur à sa peine.

La section de Libramont renaît! Grâce au dévouement des nouveaux délégués locaux, 93 membres sont dès à présent en règle de cotisation pour 1967,

et cela pour 5 communes seulement : 28 à Bras-Séviscut; 24 à Recogne-Neuvillers; 18 à Sainte-Marie Chevigny; 20 à Ochamps; 3 à Saint-Pierre... Bravo et merci aux camarades Emile Deféche (Bras), Théo Ledent (Neuvillers), René Poirrier (Sainte-Marie), Jean Maljean (Ochamps), Albert Guillaume (Saint-Pierre)!... Nous ne perdons pas espoir de faire démarrer les communes de Libramont et Freux!...

ATHUS - 20 A

La ville d'Athus a accepté de donner son patronage au 20^e bataillon d'Artillerie, plus connu pour nous sous la dénomination « Artillerie des Chasseurs Ardennais ». Les cérémonies de parrainage devaient avoir lieu le 1^{er} avril.

Espérons que ces nouveaux liens entre Athus et les Chasseurs Ardennais contribueront à accélérer les contacts en cours, afin de recréer une section vivante de la Fraternelle dans la région des trois frontières.

BOUILLON

La presse nous a appris que le commandant Roger Hardy, ancien du 3^e Ch. A. en 1940, venait — déjà — être admis à la retraite. On nous affirme que ce jeune pensionné compte regagner son pays de Bouillon où il fut, pendant la guerre, un fort actif secrétaire de la section régionale du Service social du Chasseur Ardennais qui était présidée par l'actuel sénateur-bourgmestre Arsène Uselding. Il prit aussi une part très grande à la Résistance, au sein de l'Armée secrète.

Nous formons tous le vœu de voir Roger Hardy prendre l'initiative de recréer une section de la Fraternelle dans la Basse-Semois.

LE LIEUTENANT-COLONEL DELOGNE NOUVEAU COMMANDANT DU 1er CH. A.

La période de commandement au 1^{er} Chasseurs Ardennais assumée par le lieutenant-colonel B.E.M. Germain Jacques va arriver à son terme. Il aura été dernier Chasseur Ardennais de 1940 à exercer ces fonctions qu'il a remplies d'ailleurs avec un dynamisme et une autorité admirés par tous.

Le ministre de la Défense nationale a désigné pour lui succéder le lieutenant-colonel Camille Delogne qui passa quelques années au 1 Ch. A. Le colonel Delogne est originaire de nos Ardennes et il fait partie, depuis plusieurs années, du staff de l'Ecole d'Infanterie à Arlon.

La remise de commandement doit se faire le 29 avril, dans le cadre des Fastes du 1 Ch. A.

HOMMAGE A PIERRE NOTHOMB

Avec la fin de l'année 1966, le Luxembourg a perdu un de ses fils les plus éminents, le baron Pierre Nothomb, dont les talents et activités étaient à ce point multiples qu'il faudrait de nombreuses pages pour évoquer cette figure extraordinaire.

Son collègue de l'Académie royale belge, Carlo Bronne, a tracé de lui dans « Le Figaro », sous le titre « Le dernier Lotharingien », un portrait étonnant dont nous reproduisons, ci-après, un extrait.

Tout en lui était paradoxe. Né à Tournai, il s'était fortement enraciné dans le Luxembourg comme Barrès dans sa Lorraine. Lui qui se voulait belge au plus haut point débordait d'un enthousiasme militant qui contrastait avec la pondération taciturne de son peuple. Epris de la gloire, il est mort sans que la sienne ait dépassé les frontières de son pays, encore qu'il ait empli celui-ci du tumulte de sa personnalité et suscité dans les deux mondes d'inoubliables amitiés. Orateur de grande classe, il avait préféré la politique au barreau où il eût pu effectuer une carrière fructueuse. Étant terrible de son parti, il ne fut jamais ministre. L'intransigence de son désintéressement le faisait craindre autant que respecter. Poète chrétien, il a, dans des vers ardents, entrelacé la louange de Dieu à un amour charnel de la vie qui n'avait pas cessé de l'embraser à la veille de ses quatre-vingts ans.

Dès que fut connu le décès du baron Nothomb, le président de la Fraternelle adressa la lettre suivante à sa veuve.

Aux vives condoléances personnelles que je vous adresse ainsi qu'à tous les membres de votre famille, je veux ajouter celles de l'ensemble des anciens Chasseurs Ardennais. Ceux-ci n'ont pas oublié que le baron Nothomb fut toujours un fervent partisan de la défense du Luxembourg et de la formation d'unités à base de recrutement régional; ils se souviennent aussi du rôle important joué par le Président de l'Académie luxembourgeoise dans la réalisation du monument national des Chasseurs Ardennais à Martelange et de l'éloquent allocution qu'il prononça le jour de son inauguration.

C'est pourquoi je tiens, en leur nom, à vous exprimer notre vive sympathie et à vous assurer du souvenir reconnaissant que nous garderons de la noble et éminente personnalité qui vient de disparaître.

LES FASTES DU 3e CHASSEURS ARDENNAIS

En prélude aux Fastes régimentaires, le lieutenant-colonel Borboux, commandant le 3 Ch. A., a imaginé d'organiser, du 10 au 13 mai, une « marche du souvenir », à l'instar des quatre jours de Nimègue.

Les marcheurs iront d'Arlon à Vielsalm :

- Le 10 mai, Arlon-Martelange, avec cérémonies aux monuments d'Arlon, à Bodange, au monument national des Chasseurs ardennais à Martelange et au monument aux morts de la commune;

- Le 11 mai, Martelange-Bastogne, avec cérémonie au monument Cadé;

- Le 12 mai, Bastogne-Chabrehez;

- Le 13 mai, Chabrehez-Rochelminval-Vielsalm.

Les Fastes proprement dits commenceront le 19 mai par la traditionnelle veillée d'armes; le 20 mai, il y aura prise d'armes et défilé.

CONTROLE DES APPELS A LA GENEROSITE PUBLIQUE

Il est peut-être bon de rappeler que la loi du 10 juillet 1957, relative à la création d'un Conseil supérieur des œuvres nationales des victimes de la guerre et d'un bureau permanent des dites œuvres, stipule que tout appel à la générosité publique en faveur de personnes pouvant prétendre au bénéfice des interventions de l'ONIG ou de l'ONAC doit être autorisé par le collège des bourgmestre et échevins dans tous les cas où une autre autorité n'est pas investie du droit d'autorisation; cela arrive notamment quand l'appel à la générosité publique débordé du cadre de la commune. L'autorisation en question ne peut être accordée que sur la demande du bureau permanent.

On rappelle, à cet égard, qu'en vertu d'un arrêté royal du 22 septembre 1823, tous établissements ou personnes autres que les institutions de piété ou de bienfaisance reconnues ne peuvent faire des collectes à domicile sans avoir obtenu, au préalable, l'autorisation écrite soit du collège échevinal si la collecte a lieu sur le territoire d'une commune, soit de la députation permanente si elle se situe à l'échelle d'une province, soit du Roi, c'est-à-dire du Ministre de l'Intérieur, quand l'opération se fait sur plus d'une province.

On a souvent critiqué, et ce à juste titre, le fait que les associations patriotiques sont soumises, en cette matière, à une réglementation plus draconienne que tous autres organisateurs de manifestations philanthropiques. Bien sûr, il est assez normal que des contrôles soient faits pour éviter les abus, mais encore convient-il que ceux-ci ne soient pas tracassiers.

Insignes

Nos nouveaux insignes de petit format ont connu un succès considérable, au point que toute la dernière commande est aujourd'hui épuisée. Nous avons donc dû procéder à une nouvelle commande et désormais, petits et grands insignes sont disponibles dans les trois versions :

- patins ordinaires ;
- patins à vis ;
- patins américains.

En raison des hausses successives des coûts, il a été recommandé aux sections de porter désormais le prix de vente unitaire à 15 F.

On est prié de s'adresser à sa section, laquelle est aussi en mesure de fournir éventuellement des bérêts verts dont le secrétaire national possède un stock.





COUPS DE BOUTOIR

ARMÉE

Il y a de grands projets : on va tout transformer, tout bouleverser. On aurait trouvé le moyen d'augmenter son efficacité en diminuant les effectifs, en diminuant le temps de service, et surtout en diminuant le budget de la Défense nationale (notre budget n'est déjà plus que la moitié de celui de la Hollande qui on le sait, ne gaspille pas ses florins). Nous sommes curieux de voir ce qui va se passer. Bien dommage que l'on ait pas fait cette découverte plus tôt, que de milliards n'aurions-nous pas économisés ? Quand on doit faire des économies et qu'il n'y a pas de guerre en vue, c'est la coutume de s'en prendre au budget de la Défense nationale. Si par malheur un jour les choses tournaient mal, nous aurions la honte de nous faire défendre par des armées étrangères : il y a des gens que cela ne dérange pas.

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Trois Argentins ont été condamnés à plusieurs années de prison pour avoir brûlé un drapeau belge lors de la visite de nos Souverains. Quelques mois plus tard, on apprend qu'ils avaient été graciés. Il est normal de supposer que ce doit être à l'intervention de notre ambassade qui aura eu pour mission d'intervenir auprès du gouvernement argentin pour lui expliquer qu'il a été un peu fort en prenant un pareil souci de notre dignité nationale. Notre ambassadeur n'aura certes pas été très fier de devoir aller dire à des étrangers que chez nous cela n'a aucune importance, que l'on peut se permettre de baffouer le drapeau national, le déchirer et le traîner dans la boue, que l'on est même arrivé à considérer comme la provocation le simple fait de l'arborer !

ANTICOLONIALISME

Il est regrettable de devoir constater que dans la plupart des États africains l'indépendance n'a apporté que le chaos et la misère. Les dirigeants, qui font en général preuve d'incompétence absolue, vivent dans un luxe scandaleux et on constate partout gaspillage, malversation, et arbitraire : c'est en général la dictature et l'exploitation de l'homme par l'homme. Et cependant, actuellement, partout on ne parle que d'aide aux pays sous-développés et chacun se fait une gloire de pouvoir dire que son pays a inscrit autant de milliards à répartir entre les pays sous-développés. Et que voyons-nous ? Au cours du procès de l'ex-dictateur du Ghana, N'Krumah, il a été révélé que le despote s'était ramassé une fortune de 340 millions, et qu'il venait de se commander une Morris 6 places, blindée, avec T.V. et bar, pour la modeste somme de 2.350.000 FB.

CONSEIL

Afin de lui éviter de nouveaux ennuis avec le Général-Président, nous conseillons à Morsieur Harmel de prendre d'urgence les mesures nécessaires pour faire disparaître certaines rues, avenues, squares, etc. dont la dénomination actuelle pourrait déplaire à son ombreux ami, tels que rue des Colonies, avenue Coloniale, square de Léopoldville, etc...

CIVISME

Il y a une chose que nous pourrions envier à la dictature militaire du Président congolais,

c'est la façon dont au Congo, on réprime toutes les atteintes à l'honneur du pays : on y a condamné à 5 ans de prison deux Français en état d'ivresse qui avaient arraché un drapeau congolais.

AIDE AUX PAYS SOUS-DÉVELOPPÉS

Alors que l'ambassade de France à Bruxelles a par mesure d'économie, supprimé la réception du jour de l'an, l'ambassade de la République du Congo, à l'occasion du 2^e anniversaire de la république, a vu ses salons pleins d'invités qui ont sablé 1.500 bouteilles de champagne.

SI DES BELGES AU CONGO...

Une vingtaine de Congolais plus ou moins ivres se sont rebellés contre la police bruxelloise parce que un agent voulait empêcher l'un d'eux de continuer de conduire. Il a fallu d'importants renforts pour les mettre à la raison. On s'est contenté de prendre les noms des plus bruyants. Si des Belges se permettaient d'en faire autant au Congo ce serait certainement la prison puis l'expulsion.

AU CONGO

Pour donner de l'occupation à des milliers de jeunes oisifs, le Général-Président a créé, à l'instar de Mao, une milice patriotique dénommée : Corps des Volontaires de la République ». Une des plus spectaculaires réalisations de ces troupes turbulentes a été le pillage et l'incendie de l'ambassade du Portugal après en avoir molesté la personnel. Ces exploits terroristes ont été provoqués par une campagne violente contre le Portugal menée par la Presse et la Radio Congolaises. Il est incroyable que tous les pays accrédités au Congo n'aient pas immédiatement réagi énergiquement contre cette inconcevable atteinte à l'immunité diplomatique. Espérons que nous n'aurons pas à le regretter plus tard.

Nous avons reçu comme ambassadeur du Congo M. Mungui Diaka. C'est là une nouvelle grâce de ce grand ami de la Belgique que se prévalent être le Général Mubutu. C'est grâce à la vigilance d'un fonctionnaire des Affaires étrangères que la gendarmerie n'a pas mis la main au collet de M. l'Ambassadeur lorsqu'il a débarqué à Zaventem : il figurait sur la liste des indésirables. D'après sa matricule, il aurait participé à des actions en territoire Baluba qui fut soumis à de graves sévices ainsi que dans d'autres régions du Congo où nos compatriotes eurent beaucoup à souffrir. En outre il a été à Pékin l'ambassadeur du gouvernement Gizenga de Stanleyville. Les gendarmes du champ d'aviation lui ont donc présenté les armes au lieu de l'arrêter.

L'EAU

Quand on a discuté le traité concernant le canal Escout-Rhin, on avait lancé un cri d'alarme au sujet d'une certaine obligation qui nous incomberait de fournir de l'eau douce à la Hollande, mais la chose fut démentie par ceux qui détenaient le pouvoir à cette époque. Le traité est signé, et quand on consulte l'inventaire de nos besoins en eau douce, on constate qu'il y figure la mention : fourniture d'eau douce à la Hollande !

WATER : EAU

On a l'impression que depuis un moment les racistes flamingants mettent une sourdine à leur

haineux slogan «Walen buiten». Ce n'est pas que leurs prêtres soient parvenus à leur inculper des principes de charité chrétienne ou même aient tout simplement eu l'intention de le faire, mais on doit leur avoir fait comprendre qu'il était de leur intérêt d'agir ce la sorte. C'est que, voyez-vous, ils ont maintenant la honte de devoir se présenter en solliciteurs chez les «Walen ». Evidemment, cela se fait par personne interposée, mais cela se fait tout de même. Et que demandent-ils ? «Waler ». Et ils ne doivent pas craindre que ces bonnes paroles de «Walen » leur répondent «buiten », loin de là. Les endroits où l'on va faire les barrages sont déjà fixés : il y aura de l'eau pour eux et pour les compatriotes de leur ami Paarderoeper.

A propos de l'eau, il y a un honteux gaspillage auquel on devrait mettre fin, c'est le nettoyage des trottoirs et des rues à la lance, on pourrait ainsi récupérer des milliers de mètres cubes d'eau.

Toujours sur le même sujet : il faudra que l'on évite d'installer des centres industriels le long des rivières et affluents qui fournissent l'eau aux barrages afin d'éviter leur pollution : ce sera un motif de plus pour que l'on réserve les investissements pour le nord de la frontière Gilson.

«BEAUX»-ARTS

Un grand hebdomadaire illustré français a eu la chance insperée et inestimable de pouvoir reproduire une série de «chefs-d'œuvre» de génial farceur qui a nom Picasso. Il y avait entre autres quelque chose qui ressemblait à une humaine et qui était qualifié «d'admirable re». Moi, c'est ce que j'appelle du style enfantin, et encore, il y a beaucoup d'enfants qui dessinent et qui peignent infiniment mieux. L'œuvre générale est celle d'une tête. Vers le haut, il y a deux choses qui ressemblent à des yeux dont l'un (c'est ici que commence à se manifester le génie du grand homme) est placé 2 centimètres plus haut que l'autre : un nez énorme est plaqué de travers au milieu de la figure ; en dessous, deux taches roses superposées sont encadrées par deux taches noires (seraient-ce des moustaches ?) ; une joue est bleue avec bordure jaune, l'autre blanche avec bordure rose ; le front et les tempes sont tachetés de taches bleuâtres striées de blanc, enfin toute la figure est zébrée de lignes droites ou de vrilles ; de quoi se tordre en pensant que tout cela a la prétention de représenter une figure humaine, qu'il y a des gens qui, par snobisme, appellent cela des œuvres d'art et qui point des sommes folles pour s'en rendre acquéreurs. Quand on réfléchit sérieusement à ce que l'on nous sert actuellement comme peinture, sculpture et comme musique on commence à avoir de sérieuses inquiétudes sur l'avenir de la race humaine : décadence ?

FARCEURS

Le parti communiste belge pro-chinois vient d'envoyer un télégramme de félicitations à Mao à la suite du dernier essai nucléaire réussi par la Chine, le même parti qui chez nous organise des manifestations contre l'OTAN, contre l'Armée et contre les bombes atomiques... américaines. Les murs des bâtiments publics de la capitale reçoivent en permanence l'outrage de graffiti des partis d'extrême gauche. En ce moment c'est : «Vengeons Hanoi » accompagné de la faucille et du marteau. Nous n'avons pas vu «vengeons Budapest » quand les canons et les mitrailleuses russes ont massacré des milliers d'ouvriers et d'étudiants dans les rues de la capitale hongroise.

GASPILLAGES

Un journal a signalé que l'on vient d'ouvrir à Oedelem une nouvelle école qui était d'une nécessité tellement urgente qu'elle n'a pu réunir que 19 élèves. Etant donné ce petit nombre d'élèves on n'a encore engagé qu'une partie du personnel prévu, mais que coûte tout de même la jolie somme de 650.000 F, ce qui représente une moyenne de 32.000 F par élève. CENT CINQ.

DROITS MORaux ET MATERIELS DES A. C. 1940-1945

LE PROJET DE LOI REVALORISANT LES PENSIONS DES INVALIDES...

Après la Chambre des représentants, le Sénat vient de voter, au moment où nous mettons sous presse, le projet de loi destiné à la mise à exécution des mesures annoncées par le gouvernement le... 29 juillet 1966. On peut dire que nos gouvernants et représentants se sont hâtés avec une sage lenteur.

Le texte définitif est, à peu de chose près, celui que nous avons analysé dans notre précédent bulletin; les seules adjonctions importantes sont constituées par l'extension de la rente du combattant aux membres du corps expéditionnaire en Corée ainsi qu'aux militaires hospitalisés entre le 10 et le 28 mai 1940 et qui ont séjourné au moins six mois dans les hôpitaux, et sont aussi titulaires d'une pension de réparation. Les autres modifications sont de caractère purement administratif.

Il faut maintenant, pour que ce texte ait force de loi, qu'il soit promulgué par le Roi et publié au Moniteur; il faudra aussi attendre les dispositions d'application pour toute une série de mesures qui y sont prévues.

La revalorisation des pensions des invalides à partir du 1^{er} janvier 1966 sera faite automatiquement et dans les plus courts délais. La presse publiera certainement un avis, soit du ministre des Finances, soit de la Caisse nationale des pensions de guerre, à ce sujet.

Il en sera de même pour l'adaptation des pensions des veuves mariées après le fait dommageable.

Les nouveaux bénéficiaires de la rente du combattant ou de la rente de captivité devront attendre des instructions qui leur seront communiquées par la presse, ou que nous enverrons aux sections dès que nous posséderons les informations voulues. En attendant, les futurs demandeurs peuvent déjà faire établir une copie certifiée conforme de leur carte des états de services de guerre, qui pourra généralement servir de document unique à joindre aux demandes. Ceux qui n'auraient pas cette carte sont invités à faire établir des copies, également certifiées conformes :

- Soit de la décision relative au statut qui leur est propre (résistance armée, civile, ou par la presse clandestine, services de renseignements et d'action) ;
- soit de leur carte de prisonnier de guerre.

Quant aux membres des Forces belges de Grande-Bretagne, aux volontaires de septembre 1944 et des mois suivants, aux anciens de Corée et à ceux qui ont été hospitalisés dans les conditions précisées ci-avant, il leur faut demander une attestation un ministre de la Défense nationale, Office central de la Matricule, Caserne Prince Albert, rue des Petits Carmes à Bruxelles.

Insistons sur le fait que ce sont les périodes indiquées sur ces documents officiels qui seront prises en considération pour l'allocation des rentes.

Soulignons enfin qu'aucun arrêté d'application n'a encore été pris en matière de distinctions honorifiques, c'est-à-dire pour la chevalerie de Léopold II avec barrette, la médaille du militaire combattant et les grades mutilés.

INVALIDES DE GUERRE AYANT INTRODUIT UNE INSTANCE EN AGGRAVATION AVANT LE 1^{er} JANVIER 1965

L'article 7 de la loi du 7 juillet 1964 (Moniteur belge du 14 dito) a, rappelons-le, modifié l'article 37 et abrogé les articles 38 et 39 des lois coordonnées sur les pensions de réparation qui visaient les instances en aggravation.

Précédemment, lors d'instances en révision pour aggravation, les invalides se voyaient pénalisés sur pied des dispositions de l'article 39 § 4 desdites lois lorsque la demande en aggravation était introduite plus de dix ans après l'introduction de la première demande de pension; ils se voyaient, en effet, retrancher une quotité de l'invalidité supplémentaire que les médecins leur reconnaissent en aggravation, lorsqu'ils étaient âgés de plus de trente ans au moment du fait dommageable. Un exemple fera mieux comprendre la situation que prévoyait la loi. Supposons le cas d'un militaire auquel les commissions de pension auraient reconnu 30 p.c. d'invalidité. L'intéressé introduit un recours en aggravation seize ans après sa première demande. Les médecins experts reconnaissent une aggravation et portent son taux d'invalidité de 30 à 50 p.c. Supposons, en même temps, qu'au moment du fait dommageable, l'invalidité ait été âgé de 35 ans. S'il introduisait sa demande d'aggravation plus de dix ans après la première demande, mais dans les cinq années suivant ces dix années, il se voyait retirer 10 p.c., de sorte que son nouveau taux d'invalidité, au lieu d'être de 50 p.c., n'était que de 40 p.c.

Eh bien, ces soustractions ont été abolies par la loi du 7 juillet 1964. Toutefois, et c'est là l'objet de cet article, ceux qui ont été victimes des pénalisations ne se voient pas allouer automatiquement les pourcentages qui leur ont été enlevés. Si donc un invalide qui est allé en aggravation avant le 1^{er} janvier 1965 et a vu son degré d'invalidité réduit sur pied de l'article 39 § 4 (cela figure sur la décision), il doit solliciter la révision de son dossier en introduisant une demande, par lettre recommandée à la poste, et adressée au ministre des Finances, administration des pensions, 136, rue Royale à Bruxelles. L'intéressé doit mentionner le numéro de son dossier (dans les 400 ou 500.000). Ceux qui sont dans ce cas ne doivent pas tarder à solliciter la révision car la suppression de la retenue ne prend effet que le premier jour du mois au cours duquel la demande a été introduite.

Rappelons, d'autre part, que lors d'instances en aggravation, le taux d'invalidité n'est pas modifié si la nouvelle proposition des médecins ne présente pas une différence de 10 p.c. au moins, que ce soit à la hausse ou à la baisse, par rapport au taux précédent. Si donc un invalide est pensionné à 20 p.c., son taux d'invalidité ne sera pas modifié si les médecins ne le proposent pas au moins pour 30 p.c. ou ... pour 10 p.c. à la baisse car, il est bon de le souligner, quand on va en aggravation, on court aussi le risque d'être diminué. Il ne faut donc introduire une demande d'aggravation que si votre médecin vous donne l'assurance que votre état de santé s'est sérieusement aggravé.

Il y a deux exceptions toutefois à la règle des 10 p.c. de modification : c'est si l'on tombe en-dessous de 10, par exemple de 10 à 5, ou si l'on atteint 100 p.c., par exemple de 95 à 100. Dans ces deux cas, le taux est modifié et... un invalide à 10 p.c. peut perdre sa pension pour... 5 p.c.

LES PENSIONS DES DEUX GUERRES

Le budget pour 1967 prévoit, pour les pensions de guerre, un montant total de FB 5.465,5 millions, et ce pour 414.230 bénéficiaires. La répartition de ces derniers figure en note de bas de page, et l'on y constate que le terme «pensions» vise l'ensemble des pensions, allocations, rentes, etc... Voici d'ailleurs la répartition :

— Invalides 1940-1945	51.100	— Rentes de combattants et de captivité	40.000
— Veuves et orphelins 1914-1918	21.100	— Rentes pour Ordres nationaux du temps de guerre	27.500
— Veuves et orphelins 1940-1945	13.000	Comme on le voit, le chiffre de 414.230 bénéficiaires est obtenu par la totalisation de tous ces postes, alors qu'un certain nombre des intéressés ressortit à plusieurs d'entre eux. D'autres part, on reste rêveur devant le chiffre de 190.000 rentes de chevrons de front qui concernent uniquement la guerre 1914-1918 : nous serions heureux d'avoir l'explication de ce montant.	
— Ascendants 1914-1918	130		
— Ascendants 1940-1945	5.400		
— Victimes civiles de la guerre 1914-1918	8.500		
— Victimes civiles de la guerre 1940-1945	26.000		
— Invalides 1914-1918	31.500		
		— Rentes de chevrons de front	190.000

Réhabilitation...

La décision prise par notre gouvernement d'accorder, proportionnellement au temps passé en captivité, aux ex-prisonniers de guerre de plus de six mois, les mêmes droits qu'à ceux dont la captivité a dépassé une année, doit être accueillie par les Chasseurs Ardennais avec beaucoup de satisfaction. C'est en quelque sorte la reconnaissance officielle du fait que les camarades ayant eu la chance de rentrer au pays après une captivité de moins d'un an, n'ont pas démerité de la patrie et n'ont en aucune façon causé de tort à leurs frères d'infortune restés sous le joug.

Quels furent les bénéficiaires des mesures d'élargissement prises dans les camps par l'autorité allemande, pendant la première année qui s'est écoulée après la capitulation? Tout d'abord, les grands blessés, les grands malades, les incapables définitifs, certains membres des formations sanitaires, certains cas spéciaux très rares, puis en majorité les gens utilisant (ou étant censés utiliser!) une langue germanique, allemande ou flamande. Rentraient dans cette catégorie la plupart des Chasseurs Ardennais des régions d'Arlon et d'Àthus, parlant le platte-deutsch, des Chasseurs Ardennais originaires des pays rédimés, parlant l'allemand, et des Chasseurs Ardennais de la région bruxelloise, qui connaissaient évidemment la moedertaal.

Il y eut sûrement aussi des libérations acquises par intervention d'organisations favorables à l'ennemi, mais on peut dire que leur nombre fut infime et ne vaut pas la peine d'être pris en considération.

Il est un fait que dans les rangs de notre Fraternelle, la question de la date du retour au pays n'a jamais servi de critère pour classer les Anciens en bons et en moins bons Chasseurs Ardennais. Les camarades libérés après les dix-huit jours, ceux libérés au cours de la première année de captivité et ceux de cinq ans se sont toujours serré la main sans arrière-pensée.

Il n'empêche que dans le grand public, une ombre s'attachait à cette triste période de la guerre. Une hostilité sourde a souvent accueilli au pays les bénéficiaires des libérations anticipées qui faisaient figure de faux frères à l'égard de ceux restés dans les camps. Même après la guerre, il nous souvient d'un tract électoral où l'un de ces libérés était accusé (pas nommément, bien sûr!) d'être rentré en Belgique par une intervention de Staline auprès d'Hitler. Ce qu'on osait encore imprimer en 1946, on ne s'était certainement pas privé de le répandre sous le manteau pendant les années terribles.

On a pu reprocher aux rapatriés de se prêter au jeu de l'ennemi, qui était de diviser profondément les Wallons d'une part et les Flamands ou compatriotes d'expression allemande d'autre part. Or, il s'est trouvé que ce jeu fut faussé pour deux motifs : nombreux sont les Wallons qui ont profité de leur connaissance de la langue allemande ou d'un idiome flamand ou du néerlandais pour se faire rapatrier et regagner aussitôt la Wallonie; d'autre part, les Flamands n'ont en général pas dénoncé la supercherie aux autorités allemandes, ce qui prouve la continuation de la solidarité nationale. De plus, les Allemands se sont aperçus un peu tard que plus ils libéraient de Flamands et plus il y en avait à rapatrier. Ce qui les obligea à cesser cette politique de division dès les premiers mois de 1941.

Combien n'avons-nous pas connu de ces libérés qui jamais n'ont pactisé avec l'ennemi dans ces moments troublés et se sont mis bientôt au service de la Résistance pour parfois y trouver la mort, comme ce fut le cas pour nos amis Fernand Noël de Chenois, René Biren d'Arlon et tant d'autres.

Il faut se reporter à ces jours terribles d'abatement après la capitulation, pour comprendre quelle fut la belle attitude de ceux à qui l'ennemi proposa d'abord la libération. Il nous souvient entre autres du 1^{er} chef de la 4^e Cie / 1^{er} Ch. A. de l'époque, Charles Comuth, cet homme qui fut dur pour les autres et pour lui-même. Il était né dans les cantons rédimés et parlait parfaitement l'allemand. Le commandant du Stalag le fit appeler et lui proposa la libération, s'il acceptait de servir dans l'armée allemande. Le refus fut catégorique, avec le motif qu'un soldat ne trahit pas le pays auquel il a prêté serment. On lui proposa alors de rentrer en pays rédimé (redevenu allemand à l'époque) et d'y vivre avec sa famille. Il trouva un prétexte pour décliner l'offre. Comme, malgré tout, les autorités du camp le considéraient comme Aryen, elles finirent par le renvoyer dans ses foyers le 22.6.1940. Cela n'empêcha pas Charles Comuth de se retrouver par la suite dans les rangs de la Résistance et d'y militer activement.

Lorsqu'il fut question de renvoyer en Belgique les camarades dont la langue maternelle était le platte-deutsch, personne

ne s'en offusqua parmi leurs compagnons d'infortune, Wallons ou Flamands. Chacun en ce temps-là avait l'espoir vivace de rentrer bientôt au pays à la suite des premiers. Ce n'était, à tout prendre, qu'une question de semaines.

Nous avons été témoins de ces événements aux Stalags IVA et IVB en Saxe et nous pensons qu'il en fut ainsi dans tous les autres camps rassemblant des prisonniers dont le grade était inférieur à celui d'officier. Qu'il nous soit donc permis de dire quelques mots de la façon dont ces retours furent décidés.

Pour les platte-deutsch, qui furent libérés le 21 octobre 1940, on les fit passer devant les autorités du camp qui jugèrent de leur connaissance de l'allemand et donnèrent le feu vert à leur libération.

En ce qui concerne les Flamands, l'administration du camp fit rentrer des commandos de travail, dans le courant de septembre et octobre 1940, tous les militaires dont la fiche avait été établie à l'immatriculation avec la mention « Flamand ». Un certain nombre de Belges, principalement de la région bruxelloise, dont la langue maternelle était le flamand, ne furent pas touchés par ce rappel, leur fiche portant la mention « Wallon ». Pourquoi s'étaient-ils portés Wallons? Parce qu'à l'arrivée au camp circulait le bruit que la partie flamande du pays serait annexée à l'Allemagne et ces camarades ne voulaient en aucune façon devenir Allemands. Dans le même camp, se trouvaient des Wallons [des sous-officiers et soldats ou caporaux] affectés à divers services du camp, qui observaient les événements avec attention et entendaient répéter maintenant avec plus d'insistance que les Wallons seuls resteraient prisonniers.

C'est alors que passa une première « commission » chargée d'auditionner les candidats au retour, pour s'assurer de leur qualité de Flamands. Elle était, paraît-il, dirigée par un professeur de l'Université de Gand et réexpédia en Belgique un certain nombre de Flamands ayant réintégré le camp. Mais il continua à arriver des isolés dont le groupe s'accroît peu à peu et posa à l'administration du camp le problème d'un nouveau convoi à rapatrier. Il fallut convoquer une nouvelle commission qui, cette fois, était présidée par un Allemand ayant des connaissances en néerlandais.

Dès qu'ils apprirent la chose, les Wallons du camp, du moins ceux qui avaient quelques notions de flamand ou des parents dans la région flamande, s'abouchèrent avec les Français qui s'occupaient de la Kartei où étaient gardées les fiches d'immatriculation et se firent inscrire comme Flamands.

Le passage devant la commission, en date des 6 et 7 février 1941, fut une bouffonnerie de la meilleure veine. Tous les Flamands, ou soi-disant tels, furent appelés à défiler dans une baraque, dès le matin, devant la commission composée d'un civil allemand, d'un sous-officier et d'un interprète de même nationalité.

Les questions, auxquelles il fallait répondre en néerlandais, se résumaient approximativement à ceci : Votre nom? Votre prénom? Votre n^o matricule? Où êtes-vous né? Comment êtes-vous Flamand?

Comme la commission ne disposait d'aucun document pour vérifier, les Wallons inventaient les renseignements les plus fantaisistes : parents flamands, femme flamande, proximité de la frontière linguistique, correspondance venant d'une localité flamande, etc... Seuls étaient rebutés ceux qui ne connaissaient pas le moindre mot de flamand. Seulement, comme les candidats étaient nombreux et que le feldwebel n'inscrivait sur sa liste que les gens admis à être libérés, ceux qui avaient été évincés une première fois se remettaient en queue de colonne et apprenaient par cœur les réponses à donner! Il en est qui ne réussirent qu'à la troisième fois seulement, sans être reconnus. C'est ainsi que votre serviteur fut admis une première fois, puis repassa une seconde fois en prenant l'identité d'un père de famille désespéré, d'Ere-lez-Tournai, qui n'arrivait pas à assimiler un trait de mot de flamand.

Mais il y eut mieux que cela. Si le protégé tournoisien fut libéré avec le convoi de Flamands du 11.2.1941, l'auteur de ces lignes fut retenu au camp avec sept sous-officiers de carrière flamands, une veste de fantaisie que lui avait donnée jadis l'adjutant Leyder l'ayant fait prendre lui aussi pour un militaire de carrière. Heureusement qu'au camp se trouvait un sous-officier interprète allemand, originaire des Sudètes et nommé Süssemilch, qui désirait venir voir un sien ami à Bruxelles. Il grupa les huit laissés pour compte et proposa aux Belges restés dans le camp de faire changer leur carte à la

(Suite en page 11)

Un ouvrage du Commandant e. r.
G. HAUTECLER

"EVASIONS REUSSIES", de prisonniers de guerre

(Suite de la page 10)

Kartei en y portant la mention « Flamand » pour ceux qui ne l'avaient pas encore fait. La plupart acceptèrent, mais il y en eut cependant qui refusèrent, voulant envers et contre tout rester Wallons sans compromission aucune. Cette initiative du sous-officier sudète permit à 105 belges (dont 7 Flamands authentiques) de repartir le 10.3.1941 et de rentrer à Anvers le 13 du même mois.

La reprise de contact avec la Belgique vaut d'ailleurs d'être notée, pour préciser à quel point l'unanimité des Belges était réalisée pour fausser les desseins de l'ennemi. Nos trois wagons à bestiaux se présentèrent à quel point en gare d'Anvers le 13.3.1941 dans la matinée. Un sous-chef de gare se porta à notre rencontre et interpella en flamand les têtes qui apparaissaient à la lucarne de notre wagon. Comme dans ce dernier, le seul à comprendre un peu de flamand était votre serviteur, les interpellés le hélèrent à la rescousse. Aussitôt, le fonctionnaire du chemin de fer eut un large sourire, murmura en français « J'ai compris » et se mit à parler avec nous en cette langue.

Notre garde militaire nous conduisit alors dans les locaux de la gare où un officier allemand nous recut, flanqué d'un officier de la Croix-Rouge belge. L'officier allemand nous lut, dans sa langue, les règles générales de la libération, puis l'officier de la Croix-Rouge les lut en flamand. Voyant que la presque totalité des rapatriés n'avaient rien compris à ce flot de paroles, il nous dit en poatois de Charleroi qu'il avait bien vu qu'on ne comprenait rien et qu'il allait relire le texte en français. Cette gentillesse ramena sur nos visages anxieux le sourire du parfait bonheur éprouvé lorsqu'on rentre au pays.

Si ces quelques souvenirs permettaient à certains qui doutent encore de reviser un jugement erroné sur les moyens employés par l'énorme majorité des rapatriés de moins d'un an pour rentrer au pays, nous nous estimons largement satisfaits, car nous croyons fermement que nos camarades ayant bénéficié de cette mesure n'ont pas démerité et les Chasseurs Ardennais moins que tous autres.

Paul TALBOT

Si le commandant Georges Hautecler n'appartenait pas aux Chasseurs Ardennais en 1940, nous avons coutume de le regarder comme étant des nôtres, vu la part considérable qu'il a prise à l'étude de l'histoire des Chasseurs Ardennais, il a déjà publié « Le combat de Bodange », « Le combat de Chabrehez » et, dans « L'Armée - La Nation », un récit du combat de Vinkt. Il termine actuellement une étude sur un aspect trop peu connu de la campagne de 1940, à savoir : les combats livrés à Deinze et alentours, les 24 et 25 mai, par le 5^e Chasseurs Ardennais, sous les ordres du colonel Bourgeois. Il prépare encore « Crimes de guerre à Deinze », « Bataille pour Vinkt » et « Massacres à Vinkt ».

Né à Liège en 1914, Georges Hautecler appartenait, en mai 1940, en qualité d'officier de liaison, à l'E-M/13 DI. Cité deux fois à l'ordre du jour, il fut prisonnier de guerre pendant cinq ans puis, de 1954 à 1957, attaché au Service historique de l'armée, et de 1958 à 1962, il dirigea le service des Prisonniers de guerre 1940-1945 au MDN.

Son père, également commandant, faisait partie de l'État-Major du général Leman; il fut blessé et fait prisonnier, en 1914, au fort de Loncin, s'évada, rejoignit l'armée à Anvers et tomba à l'Yser en novembre 1914.

Le nouveau livre du commandant Hautecler est l'abrégé d'une étude exhaustive des 770 évasions réussies de prisonniers de guerre belges, dont beaucoup de Chasseurs Ardennais. Parmi ces évadés, 270 ont repris les armes contre le 3^e Reich, soit dans la Résistance, soit sur les théâtres d'opérations extérieurs, ou encore lors des combats de la libération.

L'auteur est essentiellement parti des dossiers du service des PG où se trouvent les récits des évadés, mais aussi de nombreuses archives, notamment celles des Allemands, soigneusement répertoriées par eux, comme il se doit. Il en a extrait les évasions les plus caractéristiques suivant un classement chronologique, résumant les rapports des évadés en suivant fidèlement leur trame, sans enjolivures, ni ajoutes de détails romanesques. Le style est dépouillé, sans fantaisie, mais il ne prend jamais l'allure d'un rapport administratif.

Les récits se succèdent au nombre de trente-cinq. Ils concernent, le plus souvent, plusieurs évadés ayant eu des destins conjoints ou des odyssees séparées. On trouve ensuite trois chapitres contenant des indications très fouillées sur le Kugelerass, ou ordre d'assassiner les évadés, dont furent victimes deux officiers belges, sur l'organisation d'évasions dirigée par le colonel Bolle à l'ostag 11 A, à Prenzlau, et enfin sur le camp de représailles de Rawa-Ruska, en Galicie.

Décerner une prime à l'originalité quant au mode d'évasion serait tâche bien difficile. Il y a le PG qui s'est évadé en URSS; celui qui, en trente-cinq jours, accomplit à pied les 1.200 km séparant Tilsit de Bruxelles (et il n'était même pas fantassin, mais appartenait à la garde territoriale aérienne), tandis qu'un autre, plus expéditif, effectua le même tra-

jet en trente heures, dans un wagon postal. Tel autre revint du stalag IV A, près de Dresde, à bicyclette; il y a ceux qui regagnèrent la France dans un wagon-foudre, patageant dans la lie de vin; de moins privilégiés qui s'enfoncèrent dans le charbon d'un cargo suédois; celui qui s'installa sur les bogies de l'express Vienne-Paris. Mentionnons encore les aviateurs qui ont réussi à sortir de la célèbre forteresse de Colditz et rejoignirent le camp de la liberté via Gibraltar; et aussi ces PG qui gagnèrent, l'un, un maquis autrichien, et d'autres, un maquis slovaque. L'un de ceux-ci était un Chasseur Ardennais; le soldat Albert Leroy, du 4 Ch.A., originaire de Grandcourt (Ruette).

Sept autres récits concernent des Chasseurs Ardennais. La palme revient, sans doute, à Léon Rock, de St-Hubert (1 Ch.A.), qui revint au pays avec une jeune fille serbe. François Lacroix, d'Amay (7 Ch.A.) entra sous une locomotive, et Alexis Dumay, de Cerfontaine (7 Ch.A. également), dans la chaudière vide d'une autre locomotive.

Le sergent François Mirgain, d'Arlon (1 Ch.A.), revint tout simplement par le Grand-Duché de Luxembourg, Gaston Emond, de Fontenoille (5 Ch.A.), via l'Alsace, et Henri Leboutte, de Barvaux (6 Ch.A.), par la Hollande. Enfin, le lieutenant Jean Mentior (2 Ch.A.) s'évada de l'ostag 11 A avec notamment un autre officier originaire d'Arlon, Emile Sibenthaler (14 A.).

Nous nous permettons, pour terminer, d'exprimer un regret et d'adresser à l'auteur deux menus reproches :

- Il est dommage que l'ouvrage ne contienne pas une carte géographique indiquant l'emplacement des camps dont sont partis les évadés;
- Pourquoi avoir partout indiqué les prénoms après les noms, comme s'il s'agissait d'actes d'état-civil?
- Pourquoi, surtout, avoir versé dans cette fantaisie ou ce néo-nobisme qui consiste à orthographier les noms de villes dans leur langue vernaculaire (Trier, Aachen, Nürnberg, Köln, etc...)?

Les tenants de ce soi-disant modernisme vont aujourd'hui à Moskva via København et Warszawa; à Bucarest par Frankfurt, München et Wien; à Athinaï, en venant de London par Milano et Beograd. Ah! Vour Napoli et mourir... sans compter que nous sommes persuadés que beaucoup de lecteurs ne savent pas exactement quelle est la localité désignée.

Pour nous qui sommes peut-être vieux jeu, Antwerpen restera toujours Anvers, Brugge Bruges, et nous continuerons de manger du sucre de Tirmont et non pas de Tiemen.

Le commandant Hautecler ne nous tiendra pas rigueur de ces critiques de détail, qui n'enlèvent d'ailleurs rien au mérite et à l'intérêt très large de son ouvrage que nous recommandons vivement à nos lecteurs d'acquiescer. Les sections peuvent éventuellement grouper les commandes. A.H.

« EVASIONS REUSSIES », 256 pp. Prix : 150 F à verser au CCP 162-26 des éditions Soteldi, 37, rue de la Province, Liège.

COUPS DE CROCS ET DE BOUTOIR

Nous voilà comblés ! Aux rafales et « Coups de boutoir » de notre rédacteur « CENT CINQ », qui font déjà pas mal de dégâts, un correspondant, membre de la Fraternelle, vient ajouter des coups de crocs, particulièrement... mordants.

WALEN BUITEN !

EH BIEN ! SOIT, ALORS UNE SOLUTION DE JUSTICE.

Si les provos flamands continuent à exiger le départ de la section francophone de l'U.C.L. la communauté flamande (les 4 provinces flamandes et le Brabant flamand devraient en supporter le coût, par exemple par un emprunt de six milliards chacune (= Trente milliards). Ce serait justice, car dans les installations universitaires, la communauté francophone est actionnaire pour au moins la moitié. De plus, devraient être cédés à la communauté exclue, la moitié des laboratoires et installations scientifiques, les livres en langue française tant honnie et en langues d'origine latine de la bibliothèque. Les livres en langue germanique étant acquis à la section flamande. N'est-ce pas là la base d'un partage équitable qui ne ruinerait pas le pays. Les emprunts et les travaux pourraient même être échelonnés sur un ou deux lustres tout au plus, et dans dix ans tout serait réglé. Juste ? D'accord ? Non ? Gérons que non !

Mais alors si nos Wallons, au lieu d'accueillir les fermiers, les marchands de légumes, de bes-

taux, les représentants flamands par un « Bienvenue ami » les accueilleraient par un grognement de sanglier en garde et leur lanceraient à leur tour un « Vlaams buiten » ! qu'advierait-il ? Les arguments partant de l'absurde portent parfois mieux que les meilleurs raisonnements pacificateurs !!! P. A.

A PROPOS DE DISTINCTIONS HONORIFIQUES... QUI NE COUTENT RIEN

Les agents et fonctionnaires des services publics, en fonction de leur ancienneté, ont droit à une distinction honorifique qui peut être un ordre national. Souvent, il s'agit des palmes d'or de l'Ordre de la Couronne ou de la Chevalerie de l'Ordre de Léopold II. Eh bien, figurez-vous — est-ce croyable — que les militaires qui se sont le plus distingués, ont le plus souffert, en sont généralement privés ! Pourquoi ? Tout simplement parce que leurs citations et leurs actions d'éclat leur ont valu, à titre militaire des distinctions honorifiques égales ou supérieures à celles pour lesquelles ils sont proposés. Il faudrait leur donner une Commanderie parfois, notamment la Commanderie de l'Ordre de la Couronne, car ils ont déjà, peut-être, celle de Léopold II au titre de Reconnaissance nationale. Alors, malgré des avis très favorables des chefs hiérarchiques, il leur est répondu que l'article 12 et l'article 16 du règlement relatif aux distinctions honorifiques dans les Ordres nationaux s'opposent à ce que la distinction de fin de carrière leur soit octroyée !!!

Il ne faut pas qu'ils aient, eux, les subalternes, une rosette aussi belle que certains Ronds-de-cuir de haut grade que leur prudence en temps de guerre a « naphthalinisé », que diable ! Si bien qu'on aboutit à la vision d'agents qui eurent une conduite douteuse sous l'occupation et même sous Von Rundstedt, douteuse pour ne pas dire plus, et qui arborent les palmes qui sont refusées aux patriotes.

Ne se trouvera-t-il pas un parlementaire ou un ministre épris de justice envers ceux qui connaissent le sacrifice pour le salut commun et qui entreprendra une action en vue de faire insérer au règlement des distinctions honorifiques dans les Ordres Nationaux un article ainsi conçu : nul ne peut être privé de la distinction honorifique (ou des distinctions honorifiques) qui lui reviendra(ient) sur le terrain administratif, pour bons et loyaux services, dans les ordres nationaux, suite à une ou plusieurs distinctions pour faits de guerre ou actions d'éclat au péril de sa vie ou même services militaires généralement quelconques. S'il a déjà reçu cette distinction ou une distinction similaire, il a droit à celle immédiatement supérieure dans l'un des trois ordres nationaux, fût-ce la commanderie de l'Ordre de la Couronne ou de Léopold.

Voilà une satisfaction de justice qui ne coûterait rien et qui satisferait bien des braves. Quel associationnisme patriotique se chargera de la présenter et de la défendre.

Nous demandons qu'un vœu soit formulé en ce sens au prochain congrès. P. A.

Fabrication de tous

MOBILIERS métalliques

DE BUREAU et DE CUISINE

STANDARD et "sur mesure"

* TOILES
BLANCHES
DE 1^{re} QUALITE

* EMAILLÉES
AU FOUR

De l'usine au client
sans intermédiaire !

~~3.250 F.~~

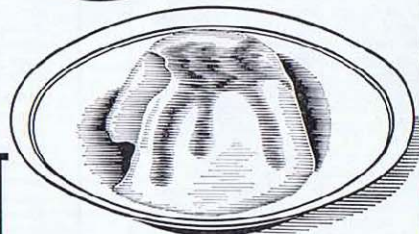
2.450 F.

Prix départ usine Binche

ACCOGIL S.P.R.L. Tél. : 18.68.00
99, rue du Marais, Brux. 1

* DOCUMENTATION SUR DEMANDE

Flan SUCRÉ-GESUIKERD



GOÛT VANILLE SMAAK

Imperial
2 DOSES